

# Scam

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016**

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2017



C'est l'objet même de la Scam que de collecter et verser leurs droits aux auteurs mais c'est justice de rappeler ici la qualité des services qui, à chaque étape de ce processus particulièrement complexe, contribuent à défendre âprement nos droits. Et ce en s'adaptant en permanence aux évolutions technologiques et aux évolutions du paysage politique français et européen, plus ou moins favorables à notre modèle.

La Scam est devenue un partenaire incontournable dans toutes les négociations et concertations professionnelles réunis par le CNC avec les syndicats de producteurs lors de la révision des mécanismes du Cosip documentaire, la Scam a pu faire prévaloir l'importance du travail d'auteur (écriture et réalisation) dans l'évaluation de la créativité d'une œuvre ouvrant droit à des bonifications de production.

Après avoir organisé une journée sur le documentaire au cinéma<sup>1</sup>, la Scam a porté avec force la demande d'extension d'une aide à l'écriture du CNC jusqu'à présent injustement réservée à la fiction, et réclamer de manière argumentée une rémunération des auteurs qui accompagnent leurs documentaires en salle sur de longues périodes.

La Scam est aussi force de proposition : l'idée de Julie Bertuccelli de créer une cinémathèque du documentaire s'est concrétisée pour devenir la première structure du genre en Europe. Il s'agit d'une mise en réseau de lieux qui, partout en France, mettent le documentaire en valeur mais jusqu'à présent de manière isolée. De par sa souplesse et son ampleur (mise en commun de ressources, d'achats de droits, etc.) cette Cinémathèque installe le documentaire comme élément visible-

ment indispensable de lien social et d'action culturelle.

Force de proposition aussi à la télévision dont je ne cesserai de répéter à quel point elle est au cœur des enjeux démocratiques et de société. La télévision est le lieu de création et d'exposition où nos œuvres ont une chance de toucher un public nombreux. Même une audience considérée comme médiocre tient du miracle transposée aux ventes de livres, d'entrées cinéma ou de concert. Un public divers aussi, qui n'est pas conquis d'avance comme dans les festivals, qui sera happé, surpris, conquis par le talent de nos récits. Encore faut-il qu'un nombre important de cases nous soit offert et qu'au sein de celles-ci nous puissions exercer notre activité d'auteurs dans une relative liberté. C'est pourquoi nous avons entrepris de nous mettre autour de la table avec FTV et les chargés de programmes d'Arte pour discuter de nos pratiques professionnelles.

Celles qui conduisent nos œuvres vers le mieux et celles qui nous sont imposées avec plus ou moins de brutalité (commentaire, choix des voix, colorisation des archives...). Le chemin est encore long avant de parvenir à une formalisation dans une charte des « bonnes manières » tripartite (auteurs-producteurs-diffuseurs) telle que je l'avais imaginée. Néanmoins le dialogue est engagé concrètement ce qui n'avait jamais été fait et il me semble d'une absolue nécessité de poursuivre ces échanges.

Depuis de nombreuses années, la Scam appelle au retour sur le service public d'une case documentaire dédiée à des écritures singulières. En nouant ce dialogue avec le groupe FTV, nous avons convaincu Caroline Got, la directrice de

France 2, de créer cet espace et *La 25<sup>e</sup> Heure* devrait voir le jour de manière hebdomadaire dans la grille de septembre. Une proposition qui s'ajoute aux rendez-vous documentaires existants et ne saurait en aucune manière les remplacer. Un grand espoir est né !

Force de proposition aussi pour la radio. La journée organisée à la Scam autour de la publication d'un Livre blanc a permis de dénoncer la précarité des auteurs, elle a permis d'interpeller des diffuseurs et d'appeler les politiques à créer un fonds de soutien dédié à la création sonore, sur le modèle de ce qui existe pour l'audio-visuel.

C'est l'une des vingt propositions soumises par la Scam aux candidats à l'élection présidentielle et qui ont été discutées lors de la journée Auteurs&Co le 9 mars dernier. L'occasion de constater une fois encore le souffle de la culture et l'importance du combat collectif, de nous tous auteurs. Qui commence, à minima, par un vote.

**Anne Georget**

Présidente de la Scam

<sup>1</sup> Avec l'ACID et la Boucle documentaire



Dans le prolongement de 2015, 2016 a été un bon cru pour la Scam : des répartitions et des perceptions à la hausse alors que l'environnement économique est toujours difficile. Globalement, année après année, se confirment les éléments qui ont porté la Scam depuis sa création : un répertoire diversifié et fortement présent à la télévision, un développement continu des médias audiovisuels et une gestion de plus en plus structurée.

Dans ce contexte, la Scam a multiplié les négociations et concertations de toutes sortes tant en France qu'à Bruxelles avec l'objectif de consolider le droit d'auteur. Dans le secteur audiovisuel, on ne compte plus les dossiers qui ont mobilisé la Scam, en particulier auprès du CNC : renforcement des aides au documentaire, transparence des comptes des producteurs et chronologie des médias.

Dans chacun de ces dossiers complexes qui pour certains ont suivi l'adoption de la loi création et internet, il importe de promouvoir les œuvres les plus difficiles à écrire et à réaliser. Les auteurs doivent être défendus non pas nécessairement contre les producteurs et les diffuseurs mais à leurs côtés. Même si la tâche est difficile et que les intérêts ne convergent pas toujours.

Dans le domaine de l'écrit, la Scam a suivi de près, au sein du Conseil permanent des écrivains, les discussions avec le Syndicat national de l'édition (notamment la reddition des comptes), les questions sociales et auprès des institutions européennes, le droit d'auteur.

Dans celui des images fixes qui est un des secteurs les plus en difficulté face à la

révolution numérique, la société agit pour soutenir la profession des photographes. Le ministère de la Culture a plus parlé qu'il n'a agi mais récemment Audrey Azoulay s'est mobilisée en proposant la création d'un Conseil national des professions des arts visuels.

En radio, pour la première fois un état des lieux de la création sonore a été publié par la Scam. Il est urgent de soutenir une création particulièrement fragile.

Par ailleurs, les discussions sur l'indispensable amélioration des retraites des auteurs en lien avec le ministère des Affaires sociales et les organismes sociaux ont mobilisé la Scam tant il est apparu au fil des ans que trop d'auteurs se retrouvent dans une situation de grande précarité. Autant dire que la Scam est présente sur tous les fronts, soucieuse de promouvoir les droits et les rémunérations des auteurs ; le paradoxe de notre époque étant que la profusion des médias ne signifie pas ipso facto une amélioration de la situation individuelle des auteurs. La rémunération moyenne versée à chaque auteur par la Scam ne progresse pas.

L'enjeu est toujours le même : l'exploitation numérique des œuvres ne doit pas être un marché de dupes avec plus d'audience et un public élargi mais au bout du compte, avec des rémunérations en baisse pour les auteurs. C'est la question clef des débats qui ont lieu à Bruxelles depuis des années et qui ont resurgi avec force puisque la Commission européenne revoit le cadre du droit d'auteur et la réglementation des services de médias en ligne. On verra fin 2017 quels textes seront adoptés et s'ils vont dans le bon sens.

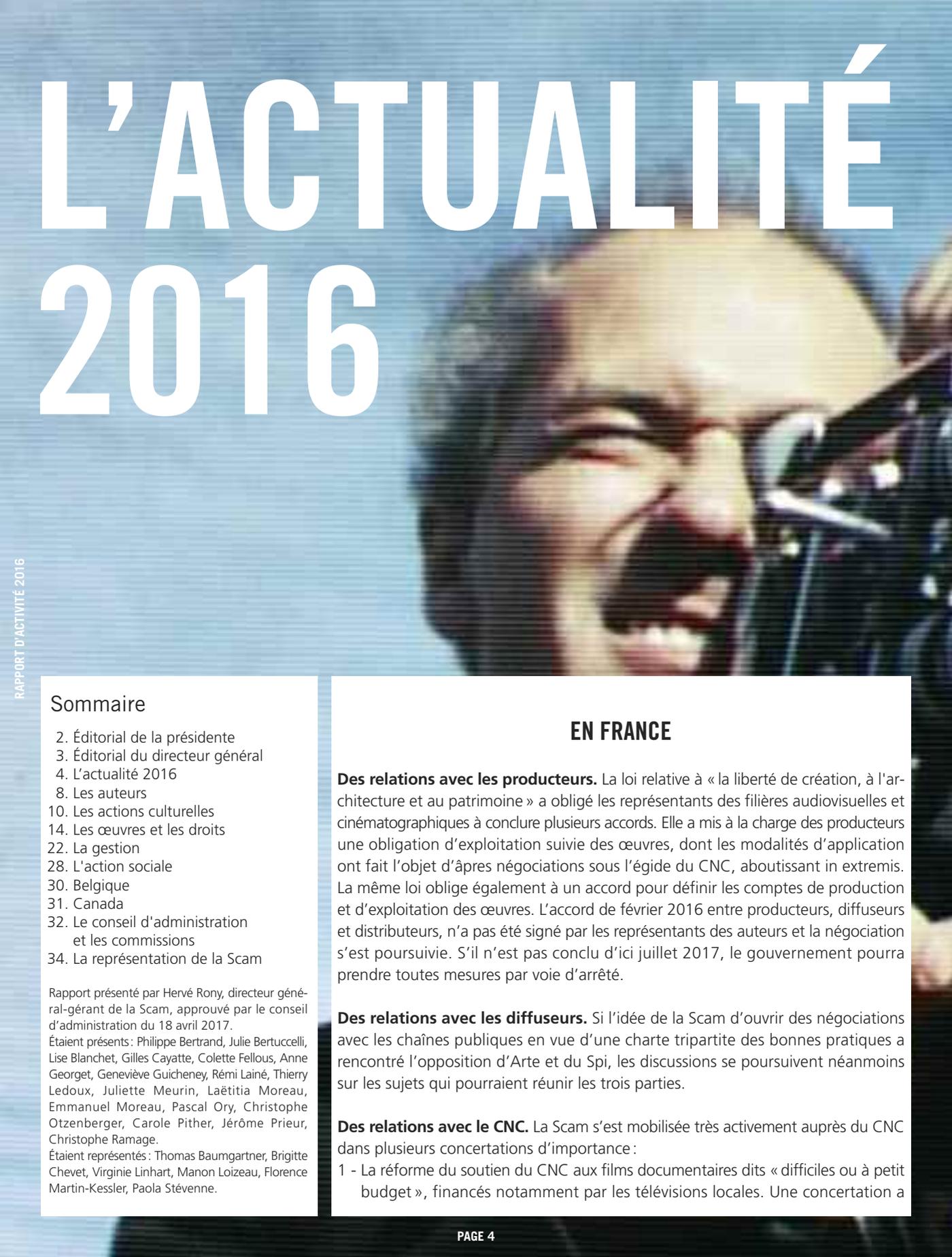
On retrouve cet enjeu lorsqu'il s'agit de négocier des accords avec les nouveaux opérateurs qui proposent en ligne les répertoires de la Scam. L'audiovisuel est très en retard par rapport à l'offre musicale disponible via internet. Mais l'arrivée de Tènk, spécialisée dans le documentaire de création avec qui la Scam a signé un contrat pour la gestion des droits et celle de Spicée avec laquelle des discussions sont engagées, sont des signes que les choses bougent. Et il faut espérer que la France soit capable de se doter de services de vidéos à la demande qui puissent priver Netflix d'une position trop dominante. Ne sous-estimons pas non plus la place prise par YouTube avec laquelle la Scam a un accord. La nouvelle génération d'auteurs qui émerge a sa place à la Scam.

La Scam doit préparer l'avenir. Elle le fait avec un conseil d'administration et des équipes soudées et déterminées. Je veux saluer le travail réalisé aussi bien par les auteurs qui dans toutes les instances de la société ne comptent pas leur temps pour l'intérêt général que par les collaborateurs de la Scam. Et saluer aussi l'investissement et l'énergie d'Anne Georget qui clôturera, en juin, huit années comme administratrice et deux comme présidente.

**Hervé Rony**

Directeur général de la Scam

# L'ACTUALITÉ 2016



## Sommaire

2. Éditorial de la présidente
3. Éditorial du directeur général
4. L'actualité 2016
8. Les auteurs
10. Les actions culturelles
14. Les œuvres et les droits
22. La gestion
28. L'action sociale
30. Belgique
31. Canada
32. Le conseil d'administration et les commissions
34. La représentation de la Scam

Rapport présenté par Hervé Rony, directeur général-gérant de la Scam, approuvé par le conseil d'administration du 18 avril 2017.

Étaient présents : Philippe Bertrand, Julie Bertuccelli, Lise Blanchet, Gilles Cayatte, Colette Fellous, Anne Georget, Geneviève Guichenev, Rémi Lainé, Thierry Ledoux, Juliette Meurin, Laëtitia Moreau, Emmanuel Moreau, Pascal Ory, Christophe Otzenberger, Carole Pither, Jérôme Prieur, Christophe Ramage.

Étaient représentés : Thomas Baumgartner, Brigitte Chevet, Virginie Linhart, Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Paola Stévenne.

## EN FRANCE

**Des relations avec les producteurs.** La loi relative à « la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine » a obligé les représentants des filières audiovisuelles et cinématographiques à conclure plusieurs accords. Elle a mis à la charge des producteurs une obligation d'exploitation suivie des œuvres, dont les modalités d'application ont fait l'objet d'âpres négociations sous l'égide du CNC, aboutissant in extremis. La même loi oblige également à un accord pour définir les comptes de production et d'exploitation des œuvres. L'accord de février 2016 entre producteurs, diffuseurs et distributeurs, n'a pas été signé par les représentants des auteurs et la négociation s'est poursuivie. S'il n'est pas conclu d'ici juillet 2017, le gouvernement pourra prendre toutes mesures par voie d'arrêt.

**Des relations avec les diffuseurs.** Si l'idée de la Scam d'ouvrir des négociations avec les chaînes publiques en vue d'une charte tripartite des bonnes pratiques a rencontré l'opposition d'Arte et du Spi, les discussions se poursuivent néanmoins sur les sujets qui pourraient réunir les trois parties.

**Des relations avec le CNC.** La Scam s'est mobilisée très activement auprès du CNC dans plusieurs concertations d'importance :

- 1 - La réforme du soutien du CNC aux films documentaires dits « difficiles ou à petit budget », financés notamment par les télévisions locales. Une concertation a



débouché sur des conditions de financement plus adaptées et transparentes. Elle a aussi permis d'augmenter les crédits octroyés par le CNC aux collectivités territoriales.

- 2 - Suite à l'annulation partielle par le Conseil d'État des dispositions du Règlement général des aides du CNC issues de la précédente réforme, une concertation a été ouverte sur les conditions d'octroi du Cosip documentaire et du calcul des aides. De nouvelles dispositions visant à déterminer des bonifications sélectives étaient attendues en avril 2017.
- 3 - Dans le secteur cinématographique documentaire, la Scam a cosigné avec l'ensemble de la filière un accord sur la diversité lors du Festival de Cannes 2016, pour une meilleure visibilité des films à petit budget. Elle a également organisé une table ronde sur le sujet pour initier une réflexion sur le financement de l'écriture des œuvres cinématographiques par le CNC, l'accompagnement des films en salles et une extension au documentaire de l'aide à la conception du CNC.

**La création dans les territoires.** À l'initiative de Films en Bretagne, la Scam a accompagné et soutenu la première étude statistique sur la création documentaire dans les territoires, matérialisée par un rapport, *Production documentaire, un regard hexagonal* et un site Internet, <http://filmsenbretagne.org/production-documentaire/>.

La rencontre *Territoire et création* initiée et organisée par la Scam en 2015 s'est tenue à nouveau en 2016 avec un focus sur la politique des régions en matière de création audiovisuelle et des télévisions régionales et locales. D'une manière générale, la Scam a entendu se montrer de plus en plus attentive à la situation en régions et développer ses relations avec les organisations professionnelles régionales.

**La création sonore.** Pour la première fois, la Scam a publié une étude sur la création sonore : *Radio : quelle place pour*

*les auteurs ?* rédigée par Hervé Marchon, elle met en avant la précarité de la profession et les contraintes éditoriales mais aussi l'enthousiasme et la passion des auteurs pour ce média. À cette occasion, la Scam a organisé une journée d'échanges avec Martin Ajdari (DGMIC), Laurence Bloch (France Inter), Loïc Chusseau (JetFM), Patrice Gélinet (CSA), Cécile Magie (RFI) et les auteurs Pascale Clark, Arnaud Contreras, Christophe Deleu, Floriane Pochon, Marie Richeux, autour de deux débats, *Quelle radio demain ?* et *À quoi servent les auteurs ?* Cette contribution de la Scam et les débats qui ont suivi l'amènent aujourd'hui à encourager la mise en place d'un fonds de soutien à la création sonore.

**La Scam représente les écrivains.** Les discussions de concertation entre le CPE (Conseil permanent des écrivains) et le SNE (Syndicat national de l'Édition) se sont poursuivies dans un climat constructif. Elles ont permis d'aboutir à :

- un accord sur un dispositif de sanction en cas de défaut de paiement des droits par l'éditeur ;
- un accord sur deux sujets majeurs, la limitation de la compensation intertitres et l'encadrement des provisions sur retour ;
- la réalisation d'un document commun de reddition des comptes permettant de faciliter la production et la lecture des relevés adressés aux auteurs.

Par ailleurs, au sein du CFC (Centre français du droit de copie), les représentants du CPE ont demandé la révision des taux de partage auteurs/éditeurs, ce taux étant pour certaines catégories de livres de 90 % en faveur des éditeurs. Les auteurs souhaitent à tout le moins un partage 50/50. D'après discussions sont toujours en cours.

**Le front juridique.** La Scam s'est investie dans les travaux du trio des professeurs Sirinelli-Benazeraff-Benhamou missionné par le CSLA, sur le droit de communication au public mis à mal par des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Leur rapport présente au gouvernement français une critique sévère

de la jurisprudence de la CJUE et conclut à la nécessité de préciser les textes en vigueur au niveau européen pour mieux définir ce qu'est ce droit de la communication des œuvres au public.

La Scam a également été auditionnée lors de la mission Franceschini relative à la création d'un droit voisin des éditeurs de presse pour que la presse puisse mieux faire valoir ses droits sur Internet. La Scam a fait savoir -sans être suivie- que le dispositif de cession inscrit dans la loi de juin 2009, était de nature à sécuriser suffisamment les droits desdits éditeurs, pour autant qu'il soit mis en œuvre correctement.

## EN EUROPE

**L'Europe sur les fronts du droit d'auteur.** La commission européenne est entrée en 2016 dans le vif des dossiers touchant au droit d'auteur et au secteur culturel. L'activité bruxelloise est foisonnante. Après un regain d'optimisme, la tournure prise par la poursuite des travaux et certains rapports parlementaires récents incitent à la prudence et à la combativité.

L'accord sur le règlement sur la portabilité des contenus en ligne bouclé début 2017 est décevant. Il permettra certes aux résidents européens d'accéder à leur abonnement lors de voyages dans l'Union, mais piètres sont les garanties offertes contre une possible remise en cause du système de licences territoriales sous-tendant le financement du secteur.

La révision de la *directive sur les services de médias audiovisuels* se présente mieux. Elle s'étend aux services à la demande (OTT tels Netflix, VàD, rattrapage, partage de vidéos), notamment aux quotas minimum d'œuvres européennes dans les catalogues et la contribution au financement de la production. Mais l'objectif de 30 % de diffusion d'œuvres européennes manque d'ambition.

La révision de la *directive de 2000 sur le droit d'auteur et les droits voisins*, pas encore bouclée, propose trois nouvelles

exceptions obligatoires en matière d'éducation, de recherche et de sauvegarde du patrimoine culturel. Le texte introduit par ailleurs des mesures confortant les droits des créateurs :

- réflexions très controversées sur un partage équitable de la valeur par la responsabilisation de certains acteurs majeurs de la société de l'information, actifs dans la communication des œuvres (plateformes de partage, certains moteurs de recherche, agrégateurs...);
- création d'un droit voisin des éditeurs de presse censé mieux les armer pour monnayer leurs droits face à ces géants... tandis que les éditeurs de livres, eux, ont refusé un tel droit ;
- mesures générales autour du « triangle de transparence » : clauses contractuelles, reddition des comptes, recours.
- mais à ce jour, rien au sujet du droit pour les auteurs audiovisuels à une rémunération inaliénable gérée collectivement, au titre de l'exploitation numérique de leurs œuvres, tel que le réclame la Société des Auteurs Audiovisuels (SAA).

Quant à la directive de 2004 sur le respect des droits de propriété intellectuelle, elle prévoit un arsenal de mesures centrées sur la répression des atteintes émanant d'acteurs poursuivant un but lucratif, action pragmatique que l'on désespérait de voir la Commission mener.

### La cour de justice de l'Union Européenne (CJUE).

Saisie de questions préjudicielles par différents juges néerlandais, la CJUE a continué en 2016 à jouer les trouble-fête pour les titulaires de droits.

- L'arrêt GS Media du 8 septembre est venu compléter, de manière aussi étrange que circonstancielle, la jurisprudence de la Cour sur les hyperliens. Désormais, le salut est attendu du côté de la Commission, pressée d'enrichir son projet de Règlement d'une interprétation « raisonnable » de la législation européenne sur la notion de communication au public donnant prise au droit d'auteur, mais aussi de trancher le dossier de l'injection directe rendu si problématique par l'arrêt SBS de fin 2015 ;

- novembre était le mois de l'Écrit : le 10, un arrêt Vereniging Openbare Bibliotheken juge que le prêt numérique en bibliothèque répond aux conditions du prêt de livre imprimé, contre rémunération compensatoire, pour autant qu'un seul exemplaire soit en circulation et que la source ne soit pas illégale. Et le 16, c'est le pragmatique dispositif français RELIRE conçu pour la diffusion numérique des livres indisponibles qui est retoqué, car il ne garantit pas suffisamment l'information préalable, effective et individualisée, de l'auteur.

**La Scam avec le CPE.** Vice-présidente du Conseil permanent des écrivains (CPE), la Scam était très mobilisée pour la *Journée sur l'avenir de l'auteur*, organisée en avril 2016 au Parlement européen avec le parrainage des députés Jean-Marie Cavada, Constance Le Grip et Virginie Rozière, marquée par la publication de « Douze propositions pour une Europe du Livre ».

Par ailleurs, le CPE, la Scam et la SGDL ont démissionné en bloc au mois de juillet de l'EWC (European Writers' Council), seule entité à représenter les auteurs du livre auprès de la Commission européenne, mais dans laquelle l'Europe latine et les pays de droits d'auteur continental ne parviennent pas à faire entendre correctement leur voix par rapport aux pays du Nord *pro-copyright*.

**La Scam avec la SAA.** En novembre 2016, *One Day in Strasbourg*, 3<sup>e</sup> édition sous la houlette de la SAA (Société des auteurs de l'audiovisuel dont la Scam est administratrice) a permis à une délégation Scam de rencontrer les parlementaires nationaux afin de leur rappeler les dossiers prioritaires du secteur audiovisuel dont le droit à rémunération équitable pour les auteurs dans le cadre de la révision de la directive sur le droit d'auteur et les droits voisins.

**De nouveaux accords de représentation.** Enfin, conjointement avec la SACD, la Scam a complété ses accords de représentation en Europe, où la gestion collective des droits audiovisuels gagne du terrain : accord signé fin 2016 avec la société roumaine Dacin-Sara pour les exploitations d'œuvres audiovisuelles (copie privée, retransmission simultanée par câble, communication au public par tous moyens, y compris à la demande : VàD gratuite, transactionnelle ou sur abonnement) ; avec la société Norwaco pour une extension de l'accord préexistant à la communication au public ; et un contrat signé en février 2017 avec la société slovène Aipa, portant sur la rémunération pour copie privée et les droits de retransmission simultanée par câble.

# LES AUTEURS

1.795 nouveaux auteurs ont rejoint la Scam en 2016, dont 65 % du secteur audiovisuel, 23 % de la radio, 11 % de l'écrit et 1 % de l'image fixe. La Scam compte désormais 40.567 membres, dont 38 % de femmes et 62 % d'hommes.

42 % des nouveaux membres sont des femmes.

38 % des nouveaux auteurs ont effectué une adhésion en ligne.

Les actions de prospection menées par le Pôle Relations Auteurs ont permis l'adhésion de 530 auteurs, soit 30 % des nouveaux associés en 2016.

La Scam compte parmi ses membres 576 associés canadiens et 2.719 associés belges.

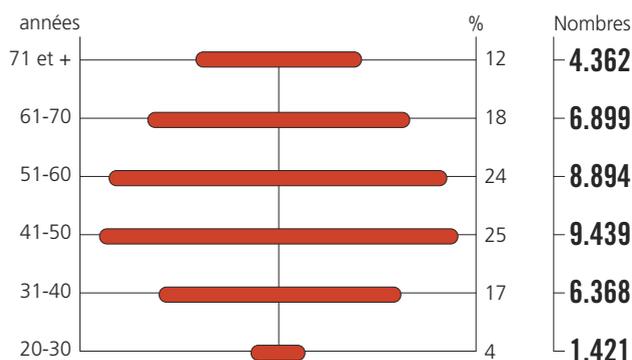
## VENTILATION DES MEMBRES PAR GRADE ET RÉPERTOIRE (hors décédés et démissionnaires)

Femmes	Sociétaires	Sociétaires Stagiaires	Adhérents	Total	%
Audiovisuel	1.481	1.420	6.683	9.584	<b>67,86 %</b>
Radio	591	338	1.556	2.485	<b>17,59 %</b>
Écrit	637	412	926	1.975	<b>13,98 %</b>
Images fixes	20	15	45	80	<b>0,57 %</b>
<b>Total</b>	<b>2.729</b>	<b>2.185</b>	<b>9.210</b>	<b>14.124</b>	
Hommes					
Audiovisuel	3.655	2.674	10.344	16.673	<b>71,68 %</b>
Radio	940	534	1.983	3.457	<b>14,86 %</b>
Écrit	1.147	554	1.202	2.903	<b>12,48 %</b>
Images fixes	81	51	94	226	<b>0,98 %</b>
<b>Total</b>	<b>5.823</b>	<b>3.813</b>	<b>13.623</b>	<b>23.259</b>	

Si un associé sur deux (46 % exactement) a moins de 50 ans, la proportion atteint 71 % parmi les nouveaux membres.

## PYRAMIDE DES ÂGES DES MEMBRES

(sur la totalité des membres)



# 40.567 MEMBRES

# 38 % DE FEMMES

# 62 % D'HOMMES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

## LES AUTEURS PAR RÉPERTOIRE ET PAR TYPE DE DROITS PERÇUS

Indépendamment du collège attribué lors de l'adhésion, près de **26 %** des membres de la Scam reçoivent des droits de différentes natures témoignant ainsi du caractère pluridisciplinaire des auteurs.

Collège	Nature des droits				
	Audiovisuel	Radio	Écrit	Images fixes	Autres*
<b>Audiovisuel</b>	17.308	250	4.640	394	3.604
<b>Radio</b>	467	1.621	1.677	81	402
<b>Écrit</b>	275	104	4.785	353	125
<b>Images fixes</b>	77	2	130	306	7

\*la nature des droits Autres est composée pour la majorité de journalistes recevant des droits liés au contrat INA, ainsi que des droits d'édition sur supports physiques ou dématérialisés.

# LES ACTIONS

## 2.234.278 € EN 2016 | 152 BO

En 2016, la Scam a consacré 2.234.278€ aux actions culturelles, en hausse de 6,3 % par rapport à 2015. Le Code de la propriété intellectuelle impose aux organismes de gestion collective de consacrer 25 % des produits de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion et à des actions de formation des auteurs. À ces sommes viennent s'ajouter des droits n'ayant pu être répartis au terme de cinq ans.

### LES BOURSES BROUILLON D'UN RÊVE

Les bourses d'aide à l'écriture Brouillon d'un rêve bénéficient de près de 35 % des dépenses culturelles. Elles demandent des adaptations constantes pour répondre au plus près aux attentes des auteurs et aux changements de leur environnement professionnel. Ainsi, depuis 2016 les auteurs peuvent effectuer en ligne leur inscription pour des demandes de bourses. Les candidats s'appuient désormais sur un calendrier identique chaque année et des délais de réponses raccourcis à chaque étape du processus. Soulagement particulier pour les auteurs de l'audiovisuel : l'étape de pré-inscription et la liste d'attente ont pu enfin être supprimées. 1.300 projets ont été présentés en 2016, tous collègues confondus.

Afin d'améliorer l'information aux auteurs, une permanence Brouillon d'un rêve a été créée et tient place régulièrement à la Maison des Auteurs de la Scam. La présence de Brouillon d'un rêve s'est également renforcée à Paris et en régions dans des cycles de formation et des festivals partenaires.

La valorisation des œuvres soutenues se

renforce. Pour le documentaire audiovisuel, outre les projections régulières avec Documentaire sur Grand Écran, la journée Brouillon d'un rêve à Lussas, le Festival Après Varan, une « Plage Brouillon d'un rêve » a été créée sur la plateforme Tënk. C'est aussi la deuxième année que certains lauréats ont pu être invités à l'IDFAcademy à Amsterdam. Une séance sur le même principe qu'à Lussas, a été initiée au Festival Longueur d'ondes pour les œuvres sonores. Les lauréats de la bourse Multimedia ont pu pitcher leurs projets à Cross Vidéo Days. Pour la photographie, le projet de Daphné Rocou a été exposé dans la galerie de la Scam.

Sur l'ensemble des candidats : légèrement plus de femmes (51 %) que d'hommes (49 %) ; une majorité de franciliens (56 %), 33 % en régions, 11 % de l'étranger. Ces équilibres se retrouvent du côté des lauréats : 52 % d'hommes et 48 % de femmes ; 59 % de franciliens, 28 % en régions et 14 % de l'étranger. 58 % des œuvres terminées sont le fruit des femmes.

• **Documentaire** : sur 750 projets inscrits, 105 soutenus. Depuis 1992 : 1.151 projets

encouragés dont 65 % aboutis, 45 % télé-diffusés, 8 % sortis en salles. Le taux de télédiffusion est en baisse sensible sur les dix dernières années : 33 %.

• **Création sonore** : sur 100 projets inscrits, 10 encouragés. Depuis 1995 : 166 projets soutenus dont 69 % diffusés.

• **Écrit** : sur 25 inscrits, 6 encouragés. Depuis 2006 : 54 soutiens dont la moitié publiée.

• **Art numérique et bourse Pierre Schaeffer** : sur 45 projets inscrits, 9 encouragés. Depuis 1999, 141 soutiens dont 84 % réalisés.

• **Journalisme** : sur 50 projets inscrits, 8 encouragés. En six ans, 59 soutiens dont 46 % aboutis.

• **Images fixes** : sur 133 projets inscrits, 4 encouragés. Depuis 2010 : 27 soutiens dont 37 % aboutis.

• **Institutionnel** : 23 projets inscrits, 3 encouragés. Depuis 1996 : 34 soutiens dont 50 % réalisés.

• **Multimédia** : sur 61 projets inscrits, 7 encouragés. Depuis 2011 : 40 soutiens dont 40 % aboutis.

# CULTURELLES

## COURSES ATTRIBUÉES | 25 PRIX

### LES PRIX

Chaque année, la Scam remet vingt-cinq prix. Ils récompensent des œuvres unitaires, des auteurs naissants ou l'ensemble d'une carrière.

La Scam s'est associée au Festival International de Films de Femmes de Créteil et parraine depuis cette année le prix Anna Politkovskaïa, qui a été remis à Nirit Aharoni pour *Strung Out*.

Ont également été distingués en 2016 : Pierre Wiehn par le prix des Auteurs ; Patricio Guzmán, Delphine Deloget et Cécile Allegra, Myriam el Hajj et Laurent Roth en audiovisuel ; Kathleen Evin, Aurélia Balboni et Elodie Font en radio ; Hélène Cixous et Philippe Forest pour l'écrit ; Marie-Monique Robin pour l'ensemble de son travail journalistique ; Paul Wenninger et Jean-François Reverdy pour les Écritures et formes émergentes ; Bruno Fabresse pour une œuvre institutionnelle.

Le prix Roger Pic, décerné à Pierre Faure, doté par l'association Scam Vélasquez, récompense le travail d'un photographe dont le portfolio est exposé dans la galerie Scam. Le prix Philippe Caloni, attribué à

Thierry Ardisson et remis à la Scam, couronne un/e journaliste pour son talent d'intervieweur et le prix Mentor, en partenariat avec Free Lens, devrait permettre à Sandra Mehl de poursuivre son projet photographique.

En remettant certains prix hors les murs, la Scam affirme également son engagement dans différents festivals et manifestations culturelles : *L'Œil d'or*, le Prix du documentaire au Festival de Cannes, à Erik Rocha pour *Cinema Novo*, le Prix international de la Scam remis à Ruth Beckermann au Cinéma du réel, le Prix Joseph Kessel à Catherine Poulain aux Étonnants Voyageurs, le Trophée Télévision Grand format à Ayman Oghanna et Warzer Jaff au Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre, le prix Scam Investigation à Laurent Richard au Figra, le Prix La Croix du documentaire à Abbas Fahdel, le Prix Infracourt en partenariat avec France 2 à Julie Roth et Géraud Truel, et le Prix Pierre et Alexandra Boulat, remis à Ferhat Bouda dans le cadre du festival Visa pour l'image.

## LES ÉTOILES

Chaque année depuis 2005, trente œuvres sont retenues pour l'originalité de leur démarche, leurs qualités formelles et la singularité de leur regard. Un des faits marquants de cette 11<sup>e</sup> édition est la parité entre les diffuseurs publics et privés dans le palmarès des Étoiles. Cependant, en nombre d'Étoiles, les chaînes publiques restent majoritaires. Arte conserve sa première place, le groupe France Télévisions cumule à nouveau six Étoiles, comme en 2015. Il est à regretter la disparition du palmarès de France Ô pour la deuxième année consécutive et pour la première fois de France 2. À remarquer également, la progression des chaînes étrangères francophones, belges et suisses, avec 20 % du palmarès et une meilleure représentation des chaînes payantes avec 17 % du palmarès. Enfin, les chaînes locales reculent fortement : 7 % contre 20 % en 2015.

## LE FESTIVAL DES ÉTOILES

Les 5 et 6 novembre 2016 au Forum des images à Paris, le Festival des Étoiles proposait trente projections, des rencontres privilégiées avec les réalisateurs, une table ronde et des espaces d'échanges conviviaux, une librairie, une soirée de clôture avec une avant-première et un prix du public. Près de 4.500 spectateurs ont été accueillis pour cette deuxième édition. Nouveauté cette année : le festival des Étoiles s'est décliné en région avec la programmation d'une sélection de sept Étoiles, à Rennes en partenariat avec Comptoir du doc puis à Strasbourg en partenariat avec la Safire.

## LES SOIRÉES-ÉVÉNEMENTS

Plusieurs soirées, à la Scam et hors les murs, ont mis à l'honneur des auteurs, des écritures et modes de création diverses. Une soirée Carte blanche à Denis Robert, Prix Christophe de Ponfily 2015 pour l'ensemble de son œuvre, une soirée autour d'œuvres numériques et multimedia particulièrement remarquées sur l'année, une évocation de Jean-Marie Drot disparu en 2015, et une soirée hommage à Henri de Turenne. Un coup de chapeau à Cartooning for peace avec une exposition *Le dessin de presse dans tous ses états*, afin de répondre avec un crayon aux attentats de 2015. Hors les murs, des auteurs ont rencontré leur public lors de festivals partenaires ou soirées exceptionnelles : Martine Abat et Christian Rosset à Longueur d'ondes à Brest, Patricio Guzmán au FID à Marseille et Hélène Cixous au Théâtre du Vieux Colombier à Paris... *L'Adieu aux larmes*, la Nuit de la radio 2016, conçue par Claire Hauter, affirmait avec force le rire en radio, libérateur et salvateur face à la bêtise aveugle... La Nuit de la radio, proposée en partenariat avec Radio France, permet de revisiter le patrimoine radiophonique de l'Ina et s'écoute notamment à Paris, à Marseille dans le cadre du FID et aux États généraux du film documentaire de Lussas. Le programme *À voix haute* au Marathon des mots de Toulouse est un beau moment de littérature partagé. Véronique Ovaldé, Jean-Marie Laclavetine, Camille Laurens et Gérard Lefort ont offert pour l'édition 2016, cette émotion particulière du texte lu par son auteur.

LA TOTALITÉ DES AIDES  
FIGURE EN DÉTAIL SUR LE SITE  
DE LA SCAM  
[WWW.SCAM.FR](http://WWW.SCAM.FR)

ET SUR LE SITE  
CULTURE AVEC  
LA COPIE PRIVÉE  
[WWW.COPIEPRIVEE.ORG](http://WWW.COPIEPRIVEE.ORG)

## LES RENCONTRES ET DÉBATS

La Scam a à cœur de réunir des auteurs, professionnels, et public lors de grands entretiens, débats, rencontres à Paris ou dans les festivals partenaires.

Avec un débat sur la question *Audiovisuel, les grandes manœuvres ?* organisé au Fipa, la Scam et la SACD ont réuni les principaux acteurs de l'audiovisuel sur les orientations du service public de demain, la place des créateurs et producteurs dans les politiques éditoriales des chaînes.

Au Cinéma du Réel, Florence Jaugey, Georgi Lazarevski et Catalina Villar ont partagé

leur expérience de création documentaire en Amérique Latine. Au Figa, la Scam proposait une réflexion sur le paysage médiatique autour du thème *Capitaine d'industrie, capitaine de presse ? Main basse sur la presse : quelles conséquences sur l'info ?* Le débat, animé par Sonia Devillers, réunissait Vincent Hugeux, Laurent Mauduit et Jean-Baptiste Rivoire. Aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, l'écrivain Nedim Gürsel et Gilles Dorronsoro, professeur de science politique, ont dialogué autour de l'histoire politique passée et présente de la Turquie.

## LES PUBLICATIONS

L'action mémorielle de la Scam s'étend également aux éditions et publications. Ainsi, en 2016, la Scam a participé au financement de deux coffrets DVD de dix films de la collection « Lumière de notre temps », édités par l'association Doc Net à Lussas, et qui verront le jour courant 2017.

## LE SOUTIEN DES FESTIVALS

La Scam a noué des liens privilégiés avec de nombreux festivals ou manifestations dont le Fipa, les États généraux du film documentaire, le Cinéma du Réel, Sunny Side of the Doc, le FID Marseille, l'IDFA (Amsterdam), Le Mois du Film Documentaire, Longueur d'ondes, les festivals d'histoire à Blois ou à Pessac, Pariscience, le Figa, le Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre, Visa pour l'Image, Étonnants Voyageurs, le Marathon des mots, I Love Transmedia...

Elle accompagne fidèlement des associations professionnelles comme Films en

Bretagne ou la Maison des Journalistes... De nombreux autres soutiens ont vu le jour cette année : le Festival International des Films de Femmes de Créteil, le Festival du premier roman de Chambéry, le programme *Filming at the Borders* aux États-Unis ou le Festival *Ānû Rû Āboro* en Nouvelle Calédonie. La Scam accompagne également Tènk, la plateforme SVOD de documentaire. De plus, une vingtaine de partenariats établis avec divers acteurs de la culture a permis à plus d'une centaine d'auteurs d'accompagner et de présenter leurs œuvres grâce au dispositif des *voyages d'auteurs*.

## LA MAISON DES AUTEURS

La Maison des auteurs, lieu de travail, de rencontres et de formation a accueilli, lors de cette quatrième année d'ouverture, 1.800 auteurs. En 2016, en plus des permanences fiscales, juridiques et sociales, une permanence « Brouillon d'un rêve » a été mise en place afin d'orienter les auteurs désireux de présenter leur projet. En Salle Charles Brabant, 144 événements ont été organisés par les auteurs, et 10 ateliers animés par des

professionnels reconnus ont été proposés sur des thématiques aussi variées que : « La sécurité numérique des journalismes », « Les formats numériques de diffusion : bases et bonnes pratiques », « Auteurs de l'écrit : comment lire son contrat d'édition ? » ou encore « Mieux protéger ses images avec PixTrakk ». Depuis septembre 2016, la Maison des auteurs est ouverte le matin de 11 h à 13 h, et l'après-midi de 14 h à 19 h.

# LES ŒUVRES ET LES DROITS

La Scam présente en 2016 un bilan très satisfaisant avec un niveau de perceptions de 109,3 millions d'euros.

Des accords en négociation depuis plusieurs années ont été conclus avec le groupe TF1 au titre de l'utilisation du répertoire de la Scam sur sa chaîne TNT HD1 ainsi qu'avec le groupe M6 pour 6ter, de même qu'un contrat couvrant les services numériques édités par le groupe M6, concernant principalement la télévision de rattrapage. Par ailleurs, des accords avec les chaînes locales et thématiques sont renouvelés progressivement afin de couvrir contractuellement leurs activités numériques.

## **Des médias traditionnels dont l'économie arrive à maturité**

Il est important de prendre acte de la maturité économique atteinte par les médias traditionnels. Elle explique en grande partie la stabilisation des perceptions de la Scam entre 2015 et 2016.

Si le groupe M6 continue d'afficher de bons résultats pour sa chaîne principale, il n'en est pas de même pour TF1, leader du paysage audiovisuel français, qui perd en audience et en chiffre d'affaires. Cette baisse de revenus a un effet notable sur les droits d'auteur collectés d'autant qu'il se conjugue à une exposition plus faible des documentaires et magazines sur la chaîne. Dans le même temps, le Groupe Canal+, acteur principal de la télévision payante a subi de profondes restructurations qui fragilisent le niveau de ses résultats économiques. Les chaînes TNT compensent en partie cette baisse sans toutefois représenter un relais de croissance suffisant.

En revanche, un réel dynamisme est constaté du côté des opérateurs ADSL et mobiles (Orange, SFR, Free...) qui continuent à développer leurs offres de bouquets de chaînes TV et de services

numériques. L'accès en mobilité, porté par des évolutions technologiques permanentes, permet de plus en plus largement une visualisation de qualité sur tous supports et suscite un intérêt du public.

## **Faire du numérique un levier de croissance**

Les opportunités de croissance se trouvent du côté des offres numériques. Leur profusion nécessite toutefois de s'adapter afin d'identifier les services, délivrer les autorisations et mettre en œuvre les répartitions de droits dans un temps court.

Un accord avec Tènk, service de SVOD exclusivement dédié au documentaire, a par exemple été signé quelques semaines seulement après son lancement tandis que sur le terrain de l'audio à la demande, l'accord avec le service Arte Radio, fer de lance de la création sonore numérique, a été prolongé. Ces dernières années, des créations audiovisuelles trouvent leur débouché initial et principal sur les plateformes communautaires avec un réel succès.

YouTube a été le premier service majeur à signer un accord avec les sociétés d'auteurs dans ce domaine. L'attention de la Scam se porte aujourd'hui sur les réseaux sociaux, dont le modèle économique se précise.

## **Repenser l'organisation de la Scam pour assurer le meilleur service aux créateurs**

Les nouveaux contrats, axés sur les exploitations numériques, nécessitent non seulement plus d'agilité en termes de négociation de contrats mais aussi une optimisation des processus de gestion en vue d'en accroître leur automatisation. La Scam s'est dotée en juin dernier d'une nouvelle Direction des droits audiovisuels qui regroupe les activités de négociation des contrats, de perception des droits ainsi

que les études et l'incubateur de mise en répartition des droits « numériques ». Cette centralisation permet de gagner en efficacité et de répondre aux nouveaux enjeux.

2016 a également marqué le coup d'envoi de la mise en œuvre d'un plan stratégique de refonte des systèmes d'information. Il permettra de moderniser les outils et de faire face à des volumétries de données en progression exponentielle.

## **Année fructueuse pour les droits relatifs à l'Écrit et aux Images Fixes**

Les droits d'auteur audiovisuels représentent la part la plus importante de l'activité de la société. Pour autant, la Scam développe activement sa gestion des droits à rémunération dans le domaine de l'écrit et de l'image fixe.

Après des années de blocage, la Scam a été en mesure de percevoir et de répartir les droits au titre de la copie privée des images fixes dans la presse pour la période 2003-2013 ainsi que les droits de reprographie des articles de presse pour les années 1998 à 2014. La répartition de ces droits sera réintégrée dès 2017 dans un calendrier annuel de traitement.

## **La Scam soutient les journalistes et valorise leurs droits**

La Scam reste également très active sur le terrain de la valorisation des exploitations secondaires des œuvres des journalistes employés au sein de rédactions internes.

L'accord avec l'AFP, signé en 2012, a été prolongé pour une durée indéterminée après avoir recueilli un écho très favorable auprès des journalistes de l'agence.

Le lancement de l'offre commune d'information franceinfo, qui implique France Télévisions, Radio France, l'INA et France Médias Monde, a été l'occasion de nombreux échanges afin de s'assurer de

l'adaptation des contrats existants et d'envisager l'intervention de la Scam dans la gestion des « droits journalistes » de Radio France. Des accords devront intervenir en 2017.

### Une répartition historique

La Scam a généré en 2016 la mise en répartition de 96,9 M€. Ce niveau historique traduit une volonté sans cesse réaffirmée de répartir les droits au plus proche de l'exploitation des œuvres.

Les services de la Scam ont également expérimenté la mise en œuvre du nouveau genre audiovisuel « Série Documentaire », intégré au dispositif déclaratif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce nouveau genre permet d'adapter la gestion des droits d'auteur aux nouveaux modes d'écriture de plus en plus présents.

### Europe : la Scam en ordre de marche

La transposition en droit français de la Directive européenne concernant la gestion collective du droit d'auteur a eu lieu en décembre 2016. Ainsi, a été mise en action la réforme des statuts et la poursuite des actions de pédagogie et de transparence à destination des institutions qui assurent le contrôle de l'activité de la Scam et à destination des auteurs membres.

Les projets sont nombreux et les équipes de la Scam sont mobilisées afin d'accompagner les créateurs dans ce contexte de grandes transformations.

**Franck Laplanche**  
Directeur général adjoint

## LES ŒUVRES DÉCLARÉES

# 55%

### DES DÉCLARATIONS SONT EFFECTUÉES EN LIGNE (+ 12 %)

La Scam a repensé son site internet et notamment l'Espace membres, qui permet aux auteurs de consulter leurs relevés de droits et de déclarer leurs œuvres. Les nouveaux formulaires de déclaration ont réduit de moitié le nombre d'étapes nécessaires pour effectuer les démarches.

- 38.233 œuvres audiovisuelles ont été déclarées au répertoire de la Scam en 2016 soit un chiffre stable par rapport à 2015 (38.367). L'essentiel des déclarations (83 %) concerne les exploitations 2015 et 2016. Le répertoire de la Scam est désormais constitué de 700.986 œuvres.
- 10.557 déclarations d'œuvres radiophoniques ont été enregistrées en 2016, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2015, portant ainsi à 118.205 le nombre total de déclarations. Cette hausse est due essentiellement aux radios locales privées et à RFI.

## L'EXPLOITATION DES ŒUVRES

- Les droits relatifs à 177.260 heures d'œuvres audiovisuelles ont été mis en répartition en 2016 au titre des diffusions 2015, en baisse de 2,92 % par rapport à l'année précédente :
  - 15.105 heures pour les chaînes de télévision historiques TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte et Canal + Premium. Ces diffusions représentent 8,5 % du volume horaire total traité mais génèrent, au titre des contrats généraux, 59,6 % des droits audiovisuels.
  - 18.303 heures pour les chaînes de la TNT, en progression de 13,28 %.
  - 143.852 heures pour les autres chaînes (hors délégations belge et canadienne), soit la plus grande part des exploitations (81,2 % du volume horaire total réparti).
- Les droits relatifs à 46.580 heures d'œuvres radiophoniques ont été mis en répartition en 2016 au titre des diffusions 2015 sur les radios françaises. L'augmentation de 4,1 % concerne essentiellement les radios locales associatives. Le nombre d'heures est stable pour les groupes Radio France et RFI.
- 11.078 auteurs d'œuvres littéraires ont bénéficié d'une répartition en 2016 au titre de la copie privée, de la reprographie et du droit de prêt, en légère hausse par rapport à 2015.



■ Perceptions et répartitions au titre de l'année de référence du rapport d'activité
 ■ Perceptions et répartitions au titre de l'année précédente
   Perceptions et répartitions au titre des années antépénultième et antérieures

# LA PERCEPTION DES DROITS

Avec un montant encaissé de **109,3 MILLIONS D'EUROS**, les perceptions de droits d'auteur sont en très légère augmentation par rapport à 2015, avec une variation positive de **0,15 %** sur un an. Il s'agit d'un niveau historique pour la Scam.

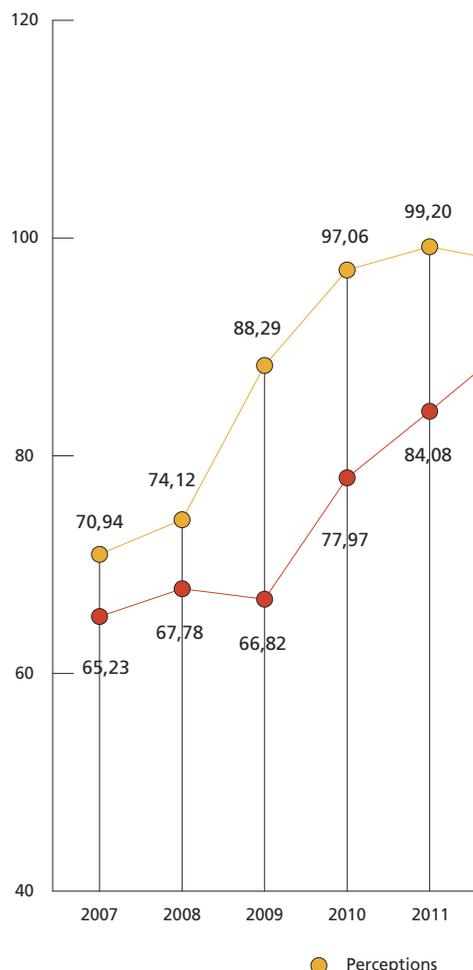
- Mais cette apparente stabilité doit être rapprochée de l'exercice 2015 qui avait notamment été marqué par d'importantes régularisations de la part de Bouygues Telecom, de SFR et du CFC au titre des droits de reprographie pour les années 1998 à 2013 (d'où la part significative des perceptions au titre des années antépénultième et antérieures).
- L'exercice 2016 se caractérise notamment par la concrétisation des nouvelles conditions de partage intersocial (Sacem-SACD-Scam) des perceptions des opérateurs câble, satellite et ADSL avec un effet rétroactif à partir de l'année d'exploitation 2014. L'encaissement des régularisations, fortement positives pour la Scam, vient ainsi irriguer les perceptions au titre des années 2014, 2015 et 2016.

## Les perceptions 2016 se composent à :

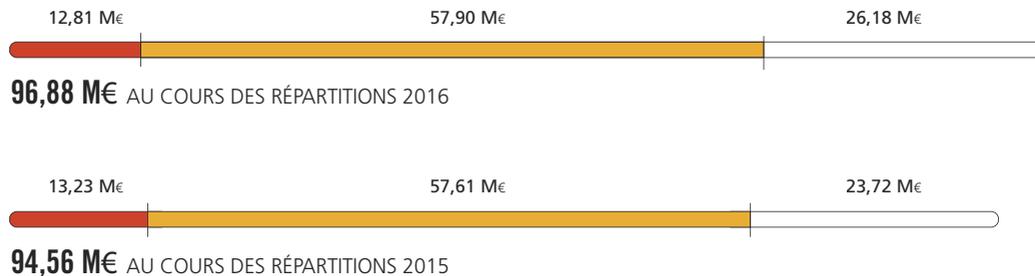
- 69 % d'encaissements au titre des exploitations de l'année N (contre 67 % en 2015 et 69 % en 2014),
- 28 % au titre des exploitations N-1 (contre 26 % en 2014 et 2015),

Ce découpage s'explique simplement par la périodicité de facturation des exploitants qui s'échelonne par trimestre.

## ÉVOLUTION DES PERCEPTIONS



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



# LA RÉPARTITION DES DROITS

## SUR 10 ANS ET DES RÉPARTITIONS

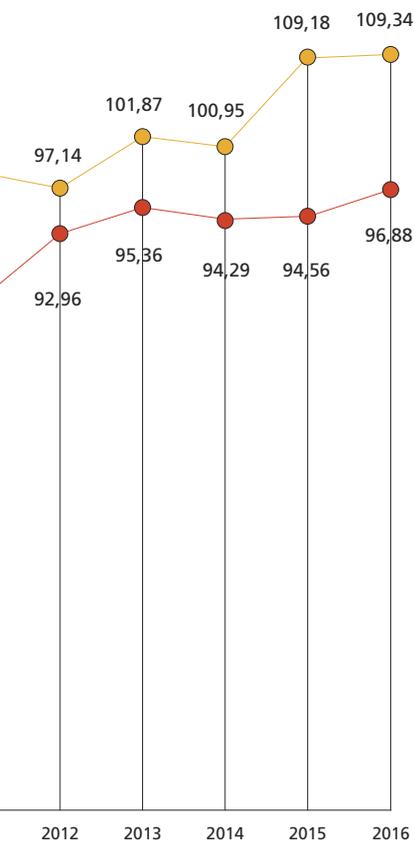
En 2016, les droits répartis aux auteurs atteignent **96,88 MILLIONS D'EUROS**, soit un niveau supérieur à 2015 (94,56 millions) et 2014 (94,29 millions). Cette augmentation est notamment liée à l'apurement des soldes des chaînes historiques pour la période 2000 à 2006.

Les répartitions de l'année 2016 se composent pour 13,22 % de droits relatifs aux exploitations de l'année de référence du rapport d'activité. Il s'agit principalement des droits de diffusion du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 des chaînes historiques.

Les années antépénultième et antérieures représentent 27,02 % des droits répartis et concernent majoritairement le versement des soldes des chaînes historiques, de la TNT, du câble, du satellite, de l'ADSL et des radios françaises.

La répartition des droits concerne essentiellement des exploitations au titre de l'année précédente qui représentent 59,76 % du total des droits répartis. Ils incluent notamment les trois derniers trimestres 2015 des chaînes historiques, les diffusions 2015 des chaînes de la TNT, du câble, du satellite, de l'ADSL et des radios françaises, ainsi que la copie privée audiovisuelle et radiophonique 2015.

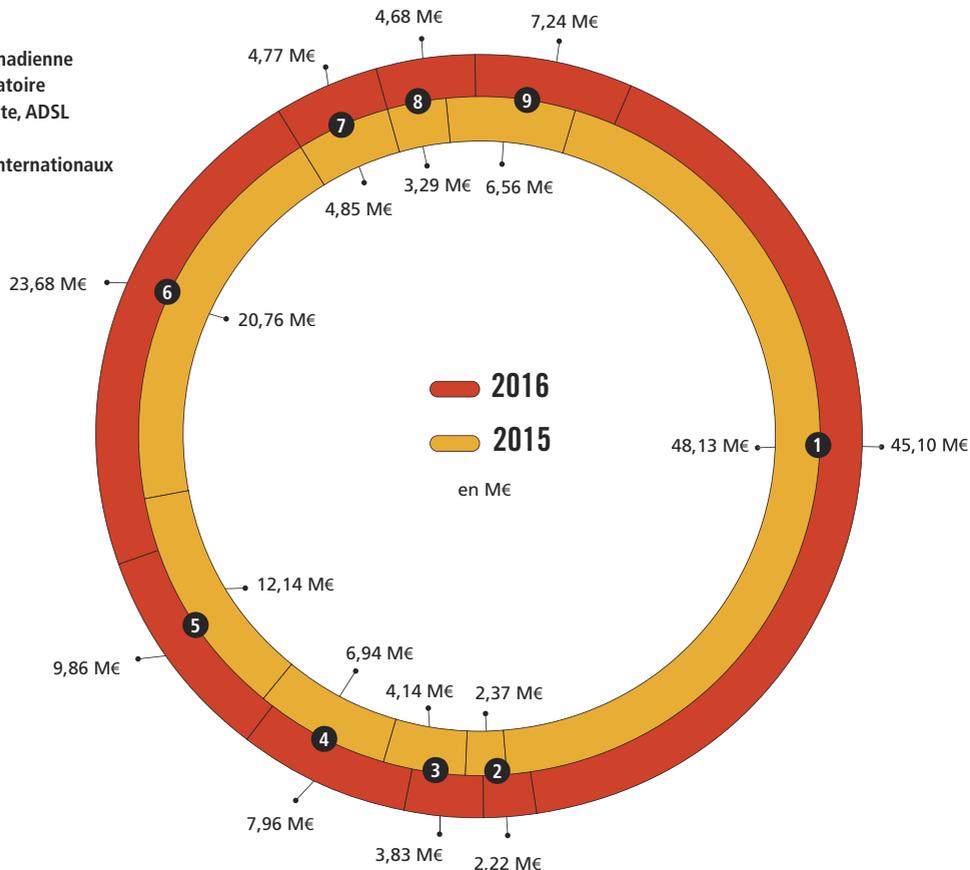
La comparaison des répartitions 2016 et 2015 ne met pas en évidence de variations significatives. Seule la part au titre des années antépénultième et antérieures augmente en raison de la répartition des droits relatifs à la reprographie des articles de presse (1998-2014) et des soldes des chaînes historiques pour la période 2000 à 2006.



● Répartitions

## Ventilation par origine des droits

- 1 Chaînes historiques
- 2 Chaînes thématiques
- 3 Chaînes TNT
- 4 Délégations belge et canadienne
- 5 Gestion collective obligatoire
- 6 Opérateurs câble, satellite, ADSL
- 7 Radios
- 8 Accords de réciprocité internationaux
- 9 Autres exploitations



# LA PERCEPTION DES DROITS

Première source de perception, les chaînes historiques (Arte, Canal+, France Télévisions, TF1 et M6) représentent 41 % des perceptions en 2016, contre 44 % en 2015. La variation sur les chaînes historiques s'explique par un impact du partage intersocial (Sacem/SACD/Scam) particulièrement négatif sur l'année d'exploitation 2015 sur TF1 et M6 qui se répercute sur les encaissements 2016, en raison d'une moins bonne exposition du répertoire de la Scam sur ces deux diffuseurs.

L'augmentation importante constatée sur les perceptions des opérateurs câble, satellite et ADSL provient d'une part de la bonne tenue des contrats d'autorisation, et d'autre part, de l'application des nouvelles conditions de partage intersocial qui profitent à la Scam sur plusieurs années.

Sur l'exercice 2016, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie et droit de prêt) subit logiquement le contrecoup des régularisations exceptionnelles issues des droits

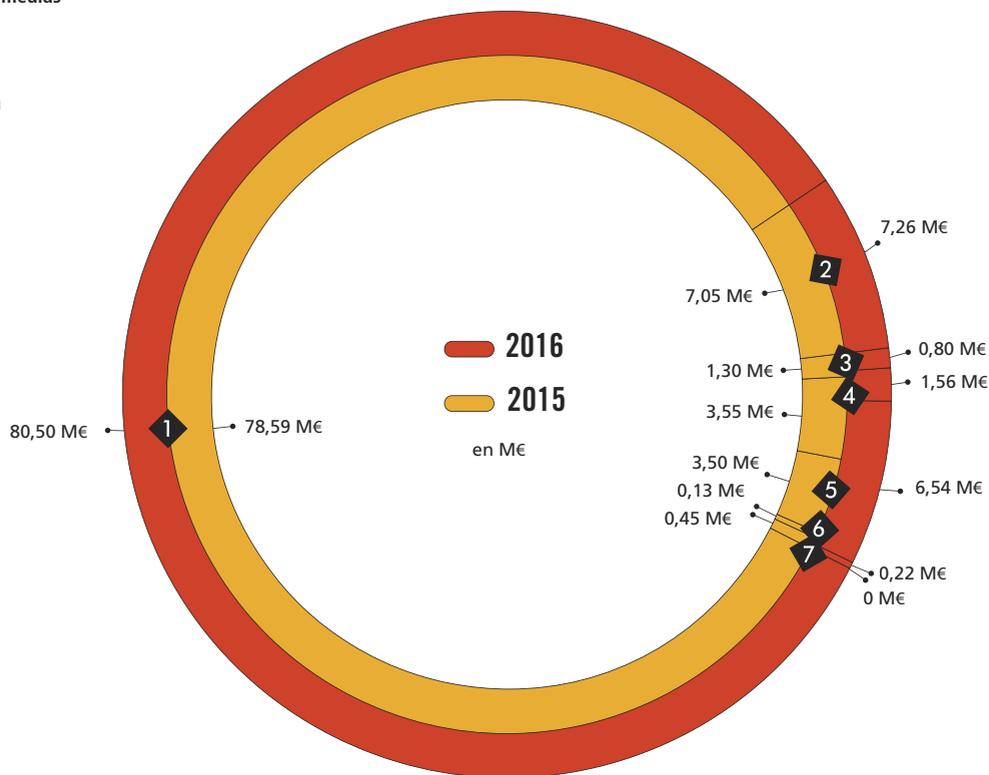
de reprographie versés par le CFC en 2015 pour les années d'exploitation de 1998 à 2013. En 2016, Nokia s'est enfin résolu à régulariser sa situation auprès de Copie France.

La catégorie Autres exploitations progresse de 16 % en un an, notamment grâce à la hausse des perceptions provenant des contrats avec les plateformes communautaires de vidéos (YouTube et Dailymotion) et aux activités délinéarisées des chaînes de télévision (e-TF1 et M6Web).

Le bureau belge de la Scam continue d'améliorer la collecte des droits auprès des opérateurs du câble, satellite et ADSL (dont Belgacom et Telenet) et a procédé à d'importantes régularisations de droits de reprographie via la société Repobel. Enfin, la Scam se réjouit de la hausse des collectes résultant des accords de réciprocité internationaux, qui témoigne de la vitalité des répertoires francophones à l'étranger, particulièrement en Suisse, dans les pays latins mais aussi en Europe de l'Est.

## Ventilations des répartitions par type d'exploitations

- 1 Audiovisuel
- 2 Radio
- 3 Vidéos et nouveaux médias
- 4 Journalistes
- 5 Écrit
- 6 Images-fixes
- 7 Excédent de gestion



# LA RÉPARTITION DES DROITS

Contrairement au rapport d'activité 2015, les répartitions liées aux accords de réciprocité et aux délégations belge et canadienne ont été ventilées suivant les types de droits ci-dessus. La répartition des exploitations audiovisuelles représente 83,1 % des droits répartis par la Scam, pour un montant total de 80,5 M€, en hausse de 2,43 %. Cette progression est essentiellement due à l'apurement des soldes des chaînes historiques pour la période 2000 à 2006.

En 2016, 59,6 % des droits audiovisuels ont été répartis au titre des contrats généraux signés avec les chaînes historiques françaises. Cumulés aux répartitions afférentes aux contrats généraux signés avec les chaînes thématiques et TNT, cette proportion atteint 66,2 %. La répartition au titre des droits perçus auprès des opérateurs est intégrée aux répartitions audiovisuelles et représente 20 % de celles-ci.

Le montant des droits radiophoniques progresse de 3,1 % et représente 7,5 % des droits répartis. Cette augmentation relève notamment de la hausse des droits de copie privée à répartir. Les répartitions concernant les accords journalistes représentent

1,6 % des droits répartis, en baisse de 56 % par rapport à l'année précédente qui avait bénéficié de mises en répartition exceptionnelles de trois années de droits pour les journalistes INA et de trois années de soldes pour les journalistes FTV. L'essentiel des droits répartis en 2016 concerne toujours les journalistes de France Télévisions.

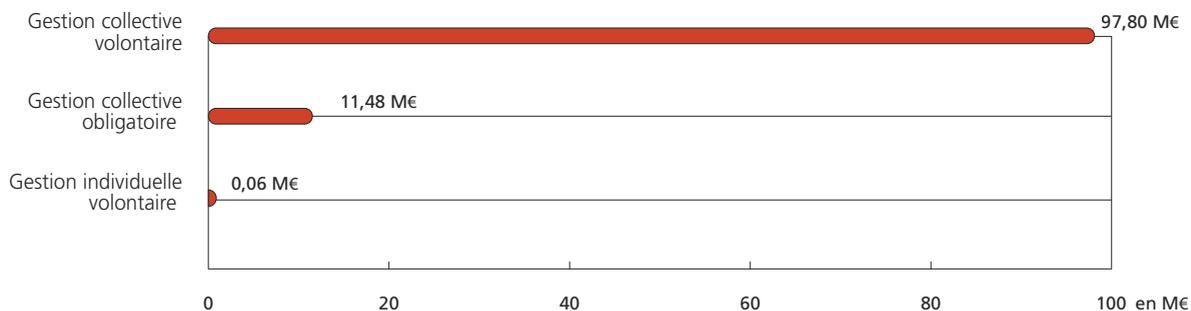
Les droits répartis pour les exploitations sur les nouveaux médias (œuvres multimedia interactives, podcast, mise en ligne sur YouTube et Dailymotion) atteignent 0,8 % du total des droits répartis par la Scam.

La répartition des droits relatifs au répertoire de l'écrit progresse de 87,1 %, représentant ainsi 6,8 % des droits répartis. Cette forte augmentation est la conséquence d'une importante mise en répartition de droits relatifs à la presse écrite concernant la reprographie des articles de presse 1998-2014 et la copie privée des articles de presse 2013 à 2015.

Il n'y a pas en 2016 de reversement au titre de l'excédent de gestion.

## SOMMES PERÇUES EN FONCTION DU TYPE DE GESTION

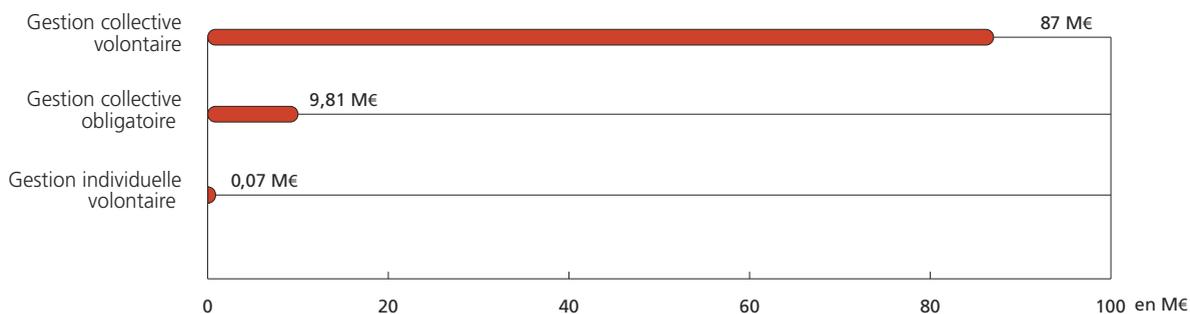
En 2016, la gestion collective volontaire a représenté 89,4 % des droits perçus par la Scam, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public) représentant 10,5 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,1 %.



## SOMMES RÉPARTIES EN FONCTION DU TYPE DE GESTION

Pour les auteurs, la gestion collective volontaire de leurs droits constitue une rémunération qui peut représenter un montant appréciable, voire substantiel pour certains, comparativement à la gestion collective obligatoire, qui profite certes au plus grand nombre mais aboutit à des versements individuels nettement plus faibles.

En 2016, la gestion collective volontaire a représenté 89,8 % des versements, la gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public et retransmission par câble intégrale et simultanée) représentant 10,1 %. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,07 %.



# 30.674

## ASSOCIÉS ONT PERÇU DES DROITS

Plus de 75 % des auteurs de la Scam ont reçu des droits.

Le nombre d'ayants droit dont le montant réparti est inférieur à 100€ a diminué de 15,8 % en raison de l'absence de reversement d'excédent de gestion.

La tranche la plus représentée reste celle des auteurs percevant entre 100€ et 250€ qui concerne 8.373 ayants droit (+0,8 %).

La population de la tranche entre 500€ et 1.000€ diminue contrairement à celle de la tranche entre 1.000€ à 2.500€ (+70,9 %) dont l'accroissement résulte essentiellement de la répartition exceptionnelle de 17 années de reprographie des articles de presse et de 3 années de copie privée des articles de presse.

Les autres tranches restent relativement stables.

### ANALYSE DES SOMMES RÉPARTIES AUX AYANTS DROIT PAR MONTANT

30.674 ayants droit (+ 2,2 %) ont bénéficié d'un versement de droits en 2016, contre 30.011 en 2015. Parmi eux :

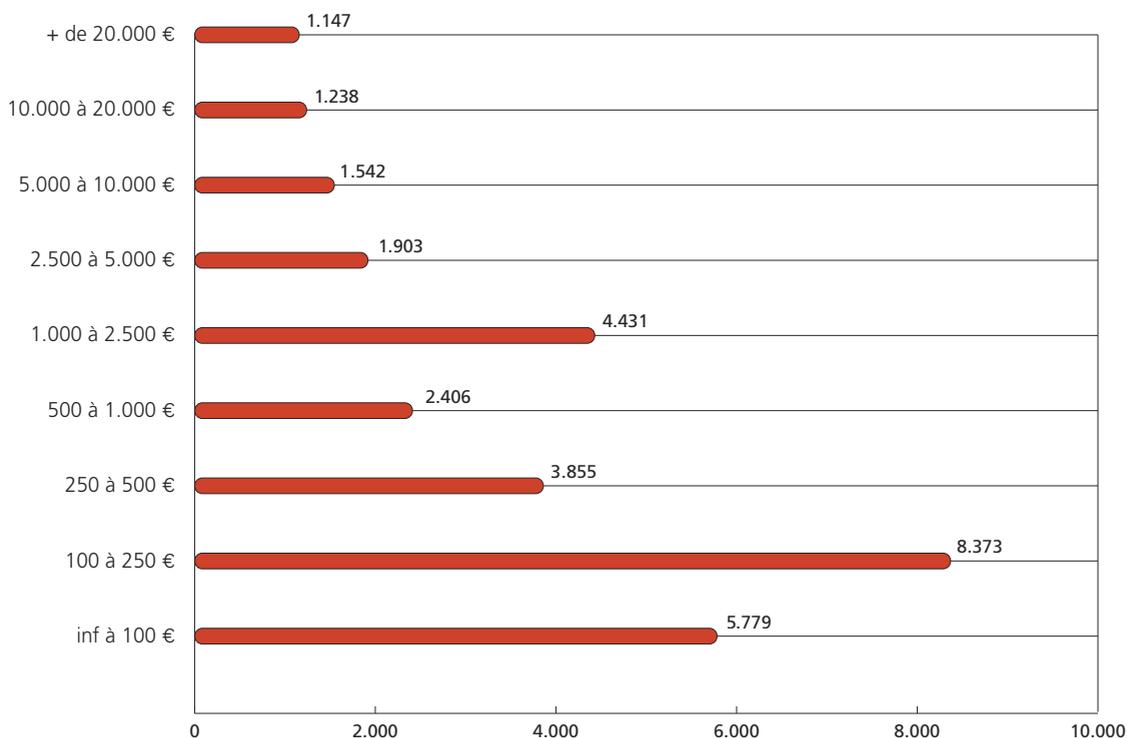
- 22.795 ont reçu des droits de gestion collective volontaire contre 19.761 en 2015, soit une hausse de 15,4 %. Cette hausse est la conséquence de l'apure-

ment des soldes des chaînes historiques pour la période 2000 à 2006. Sur les 22.795 ayants droit, 1.931 n'ont reçu que ces droits.

- 28.722 ont reçu des droits de gestion collective obligatoire contre 21.516 en 2015, en hausse de 33,5 %. Cette aug-

mentation est principalement due à la répartition des droits relatifs à la presse écrite ainsi qu'à la répartition des droits de copie privée des images fixes.

- 20.864 ont bénéficié des deux origines de rémunération contre 13.829 en 2015 (+ 50,9 %).



# LA GESTION

L'année 2016 se solde par un **EXCÉDENT DE GESTION DE 24.985,90 €**. Cet excédent de gestion 2016 sera affecté en 2017 selon les modalités validées par le conseil d'administration.

Tandis que les produits d'exploitation issus des retenues sur droits sont en progression de plus de 1 %, les charges de gestion progressent de près de 5 % (dont + 2,5 % de charges non récurrentes). L'équilibre de gestion est réalisé grâce aux produits financiers qui progressent de 4,6 % ainsi que par des ressources à caractère exceptionnel.

## LE FINANCEMENT DES CHARGES DE L'EXERCICE

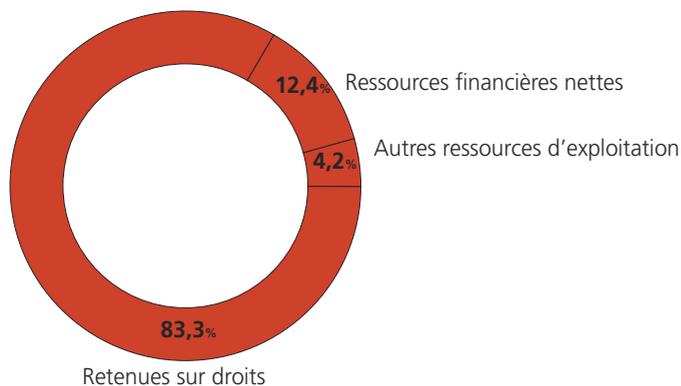
	Année 2016	Année 2015	Variations
<b>Retenues sur droits</b>	13 062	12 816	1,92 %
<b>Ressources financières nettes</b>	1 951	1 864	4,62 %
<b>Autres ressources</b>	666	817	-18,54 %
<b>TOTAL</b>	<b>15.678</b>	<b>15 497</b>	<b>1,17 %</b>

en milliers d'euros

Les retenues sur droits sont en progression notamment en raison de la hausse des sommes mises en répartition et versées aux auteurs.

Les ressources financières utilisées dans le financement de la gestion sont en augmentation du fait de quelques arbitrages sur les produits de placement intervenus durant l'année 2016.

Dans les autres ressources, un montant de 580 K€ correspond à la reprise de la provision pour litige dont le financement avait été assuré pour 380 K€ par des sommes dites irrépatriables en 2015.



## VENTILATION DES CHARGES PROPRES À L'EXERCICE

	Année 2016		Année 2015		Variations	
Charges de personnel		<b>8.756</b>	<b>55,94%</b>	<b>8.543</b>	<b>52,21%</b>	<b>2,49 %</b>
Achats et charges externes		<b>6.266</b>	<b>40,03 %</b>	<b>6.012</b>	<b>38,85 %</b>	<b>4,23 %</b>
Informatique	1.191			1.284		
Immeuble (*)	1.029			1.007		
Fonctionnement	4.047			3.721		
Impôts et taxes		<b>231</b>	<b>1,47 %</b>	<b>165</b>	<b>1,07 %</b>	<b>40,03%</b>
Amortissements et provisions (**)		<b>249</b>	<b>1,59 %</b>	<b>51</b>	<b>0,33 %</b>	<b>385,60%</b>
Charges financières		<b>42</b>	<b>0,27 %</b>	<b>56</b>	<b>0,36 %</b>	
Charges exceptionnelles		<b>108</b>	<b>0,69 %</b>	<b>646</b>	<b>4,17 %</b>	<b>-83,23 %</b>
<b>Total Charges propres de l'exercice</b>		<b>15.653</b>		<b>15.473</b>		<b>1,16 %</b>

(\*) Le montant du prélèvement sur perceptions (1,25 %) comptabilisé en recette pour 2016 s'élève à 1.202 K€.

(\*\*) Les dotations aux amortissements pour l'immeuble ont été remontées dans la ligne « immeuble » et pour l'informatique dans la ligne « Informatique ».

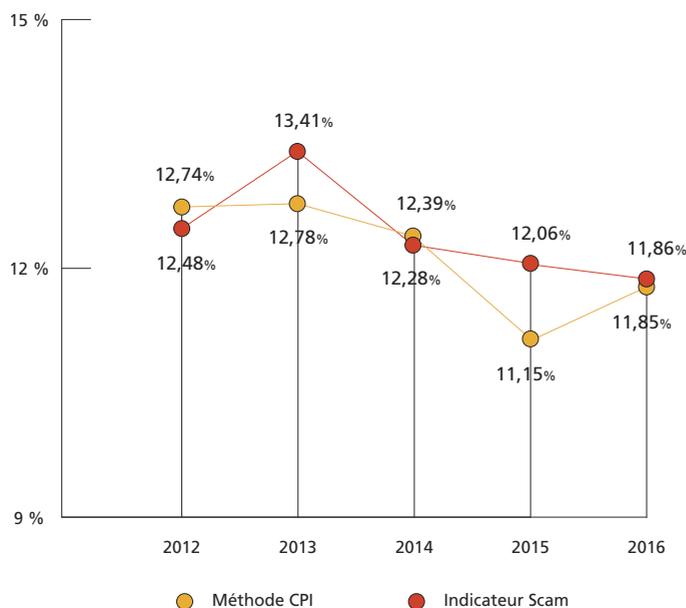
en milliers d'euros

### Ce tableau fait apparaître une progression du total des charges :

- charges de personnel : la hausse s'explique par des indemnités de départ à la retraite plus élevées ;
- dépenses informatiques: elles sont en baisse en raison de la diminution des prestations de conseil et de validation technique ;
- dépenses liées à l'immeuble : la hausse s'explique notamment par les études de mise en accessibilité des locaux pour 42 K€ ;
- frais de fonctionnement : les variations significatives et non récurrentes sont :
  - des dépenses liées à deux missions d'audit concernant le contrôle interne et les accès au CRM pour 88 K€,
  - des dépenses d'intérim pour 78 K€.
- impôts et taxes: la hausse s'explique par des cotisations de CSG/CRDS sur placements financiers, et par la hausse de la formation continue ;
- amortissements et provisions : la hausse a pour cause une provision pour charge relative à la succursale belge ainsi que par la variation de la provision annuelle de la médaille du travail ;
- charges financières : il s'agit notamment de la dépréciation partielle des titres de la Sagel ;
- charges exceptionnelles : deux provisions pour litiges ont été constituées en 2016.

## RATIO DES PRÉLÈVEMENTS SUR DROITS AUX PERCEPTIONS DE L'EXERCICE

La détermination de ce ratio, selon le décret du 18 novembre 1998, fait apparaître un taux de 11,85 % en hausse par rapport à l'année précédente. La Scam analyse le rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'année N-1. Ce tableau montre l'impact en termes d'évolution et de maîtrise du taux.



## LA GESTION FINANCIÈRE

L'année 2016 aura été encore une année difficile pour l'ensemble des marchés avec notamment des niveaux de volatilité élevés et constants. Les produits de placement à court terme et notamment monétaires ont continué à voir leurs rendements baisser. Ces derniers sont entrés en territoire négatif ou nul, l'Eonia capitalisé ressort à - 0,32 %, et pèsent sur le rendement du portefeuille de la Scam.

L'encours moyen de la trésorerie placée, hors comptes de dépôts rémunérés, a été de l'ordre de 135 millions d'euros et le rendement global du portefeuille pour

2016 ressort à 1,48 %, très supérieur à l'Eonia capitalisé. Du fait de la baisse constante des produits monétaires, la Scam a adapté sa gestion pour optimiser le rendement de ses capitaux. Elle a réduit sa poche d'OPCVM de trésorerie et les sommes dégagées ont été allouées à des livrets institutionnels ou des OPCVM moyen terme. En fin d'année, un nouveau fonds obligataire dédié a été mis en place pour un montant de 15 M€ en remplacement du fonds SACD-Scam Gestion dont les performances n'étaient plus conformes à nos attentes.

## STATUT JURIDIQUE ET GOUVERNANCE DE LA SCAM

La Scam est une société civile à capital variable créée en 1981.

Les décisions concernant la gestion, la répartition des droits et l'action culturelle sont prises par son conseil d'administration, composé de 22 auteurs élus par l'assemblée générale et représentant les différents genres d'œuvres gérés par la Scam. En outre, le président du comité belge est administrateur de droit. Ces auteurs élisent en leur sein le (ou la) président(e). Le directeur général, co-gérant de la société, assure la bonne exécution des décisions du conseil d'administration, assisté du directeur général adjoint et des délégués généraux des comités belge et canadien. Sous l'autorité du directeur général, Hervé Rony, plus de 90 salariés travaillent au service des auteurs.

## L'ASSOCIATION « SCAM VÉLASQUEZ »

Le total des charges intègre la mise à disposition de personnel et de matériel dans le cadre d'une convention conclue entre la Scam et l'Association Scam Vélasquez. Créée en 1999, elle a pour vocation de permettre aux auteurs, qu'ils soient mem-

bres de la Scam ou pas, d'effectuer des dépôts d'œuvres pour leur donner une date certaine. Le montant global de cette mise à disposition à titre gratuit est estimé à 140 K€, soit environ 1 % des charges propres de l'exercice.

## COMMISSION DE CONTRÔLE DES SPRD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs, la Scam est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle des SPRD. En 2016, ces contrôles ont porté sur :

- la répartition (2010-2016),
- le suivi des recommandations des rapports de 2012 et de 2013.

Les résultats de ces études doivent être repris dans son 14<sup>e</sup> rapport annuel rendu public. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Scam ([www.scam.fr](http://www.scam.fr)).

## LA SCAM S'AGRANDIT

Depuis 2012, la Scam louait à proximité de son siège des locaux situés rue Logelbach, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement qui hébergeaient une partie de ses services administratifs. Ayant la volonté de mieux contrôler et de contenir ses coûts immobiliers, la Scam a procédé en 2016 à l'acquisition de nouveaux locaux situés rue de Monceau dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Ces bureaux, d'une superficie légèrement supérieure à 300 m<sup>2</sup>, se substitueront aux locaux qui étaient auparavant loués. Ils permettront d'héberger les mêmes services administratifs mais également d'accueillir d'éventuels nouveaux collaborateurs. Cette acquisition a été réalisée sur les fonds propres de la Scam sans incidence sur les droits à verser aux auteurs. Tout en renforçant le patrimoine de la Scam, cette opération est financièrement neutre compte tenu de l'économie de loyer qu'elle permet de réaliser sur les anciens bureaux de la rue Logelbach.

# LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

ACTIF	Brut	Amortissements	Net au	Net au
		Provisions	31/12/2016	31/12/2015
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>25.744.729,85</b>	<b>12.508.445,36</b>	<b>13.236.284,49</b>	<b>7.822.146,36</b>
Immobilisations incorporelles	8.224.706,39	6.442.191,72	1.802.514,67	1.627.111,06
Immobilisations corporelles	15.321.653,67	6.045.058,64	9.276.595,03	5.827.466,56
Immobilisations financières	367.568,74	41.195,00	2.157.174,79	367.568,74
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>160.271.157,63</b>	<b>22.686,00</b>	<b>160.248.471,63</b>	<b>157.334.798,66</b>
Créances	938.487,07		938.487,07	2.259.086,75
Val. mobil. placement et comptes à terme	100.156.844,00	22.686,00	100.134.158,00	91.242.408,94
Disponibilités	59.175.826,56		59.175.826,56	63.833.302,97
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>	<b>196.840,82</b>		<b>196.840,82</b>	<b>175.917,62</b>
Charges constatées d'avance	196.840,82		196.840,82	175.917,62
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>186.212.728,30</b>	<b>12.531.131,36</b>	<b>173.681.596,94</b>	<b>165.332.862,64</b>

PASSIF	Année 2016	Année 2015
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>311.638,56</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1.173.897,78</b>	<b>1.477.275,24</b>
<b>DETTES</b>	<b>172.171.074,70</b>	<b>163.533.517,75</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	785.126,22	927.520,09
Dettes fournisseurs d'immobilisation	61.230,00	
Personnel	535.092,46	529.966,55
Organismes sociaux	5.122.905,75	3.110.946,44
Etat, impôts & taxes	119.330,30	486.508,73
Créditeurs divers	6.038.124,11	7.114.529,92
Droits à répartir aux auteurs	145.633.675,41	138.680.705,41
Droits à répartir aux SPRD	2.110.285,72	1.801.775,18
Droits à payer aux SPRD	0,01	3.750,00
Auteurs créditeurs	4.378.666,60	3.735.978,63
Auteurs non membres	3.892.675,10	4.404.245,30
Auteurs règlements en attente	2.649.889,27	2.278.132,23
Irrépartissables imputables sur la gestion courante	828.227,42	448.227,42
Auteurs affectation en attente	4.308,16	4.308,16
Adhésions en cours	68,58	68,58
Intérêts courus	11.469,59	6.855,11
<b>EXCEDENT DE RETENUE STATUTAIRE</b>	<b>24.985,90</b>	<b>24.108,99</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>173.681.596,94</b>	<b>165.332.862,64</b>

## LE COMPTE DE GESTION

	Année 2016	Année 2015
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>13.134.302,68</b>	<b>13.609.605,74</b>
Retenue statutaire sur les répartitions	11.860.33,54	11.678.045,27
Retenue statutaire sur les perceptions	1.201.520,05	1.137.854,13
Autres produits	72.452,09	793.706,34
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>- 15.502.454,32</b>	<b>- 14.771.485,72</b>
Fournitures	- 181.644,90	- 161.748,87
Charges externes	- 3.204.623,14	- 3.320.645,27
Impôts, taxes	- 230.872,08	- 164.874,52
Charges de personnel	- 8.755.870,23	- 8.543.334,24
Charges de gestion	- 1.906.186,87	- 1.524.054,65
Amortissements et provisions	- 1.223.257,10	- 1.056.828,17
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 2.368.151,64</b>	<b>- 1.161.879,98</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>1.908.302,75</b>	<b>1.808.196,33</b>
Produits financiers	1.950.520,77	1.864.442,33
Charges financières	- 42.218,02	- 56.246,00
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>- 459.848,89</b>	<b>646.316,35</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>484.834,79</b>	<b>- 622.207,36</b>
Produits exceptionnels	593.086,20	23.331,44
Charges exceptionnelles	- 108.251,41	- 645.538,80
<b>EXCÉDENT DE RETENUE STATUTAIRE</b>	<b>24.985,90</b>	<b>24.108,99</b>

# L'ACTION SOC

2,6 M€ DE FONDS DE PENSION 63.000 € DE FONDS D  
140 ENTRETIENS AVEC L'ASSISTANTE SOCIALE

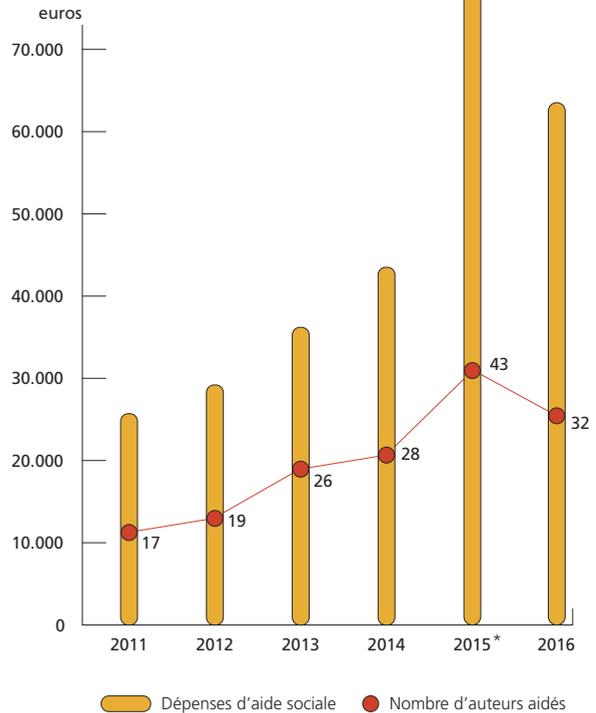
## AU SERVICE DES AUTEURS

Le budget de l'action sociale est constitué d'un fonds de solidarité et d'une enveloppe destinée à financer les pensions. Il est financé grâce à un prélèvement sur les perceptions selon un taux fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

**Le fonds de solidarité.** Ce fonds permet d'aider ponctuellement des auteurs membres rencontrant des difficultés financières. Les dossiers sont constitués auprès de l'assistance sociale puis examinés par le bureau financier. En 2016, trente-deux auteurs ont bénéficié d'un soutien de la Scam pour un montant global de 63.500€.

**La pension des auteurs.** Cette allocation vise à améliorer les ressources des auteurs susceptibles de faire liquider leur pension de retraite. Elle prend la forme d'une libéralité attribuée selon des critères définis par le conseil d'administration.

En 2016, la Scam a versé 2.064.929 € (+ 7,75 %) au titre de la pension à 1.945 bénéficiaires. Le montant moyen attribué est de 1.062 €.



\*En 2015, ce fonds a été exceptionnellement abondé d'un montant complémentaire de 24.109 € en sus du prélèvement annuel.

## ACTION SOCIALE (Période du 01/01/16 au 31/12/16)

Pensions	2.065			
Fonds de solidarité	63		Prélèvement sur les diffusions (2,53%)	2.176
Charges d'action sociale		2.128	Produits d'action sociale	2.176

Montant en milliers d'euros

**Les consultations sociales.** Le service social de la Scam propose un soutien spécialisé aux auteurs, avec pour objectif de faciliter la recherche de solutions personnelles ou professionnelles et d'anticiper l'aggravation de difficultés.

En 2016, l'assistante sociale a mené près de 140 entretiens sur des problématiques majoritairement financières (variation importante des revenus), liées au logement (notamment en cas de changement de situation personnelle ou professionnelle), et à la spécificité du statut (accès à l'information, santé, retraite...).

### LES AFFAIRES SOCIALES

#### Retraite

Après avoir lancé une concertation sur la réforme du régime de base de la sécurité sociale en 2015, le gouvernement reste au milieu du gué. Le principe du précompte de la cotisation d'assurance vieillesse est certes inscrit dans la loi pour une mise en œuvre au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais on ne sait rien de ses modalités opérationnelles de mise en œuvre. Pour mémoire, cette réforme a pour objectif principal de mettre fin à la confusion affiliés/assujettis afin que tous les auteurs soient assurés de cotiser à la retraite. De même, la définition des revenus accessoires devait être revue afin de mieux prendre en compte la réalité des activités artistiques. Là encore, la concertation ouverte par les ministères concernés est au point mort.

Un dispositif de régularisation des cotisations prescrites de retraite a été mis en place (il permet de régulariser des trimestres de cotisation ou de cotiser sur une assiette plus large pour améliorer les droits à la retraite de base). Ce dernier a vu le jour par voie de circulaire en fin d'année 2016 et des ateliers d'information sont organisés à la Maison des auteurs.

L'année 2016 est également marquée par l'entrée en vigueur de la réforme du Raap ayant abouti à la mise en œuvre de cotisations proportionnelles aux revenus avec une montée en charge progressive des taux et l'application de taux réduits en deçà de certains seuils de revenus (les premiers appels de cotisation ont lieu en 2017 sur les revenus 2016).

#### Formation professionnelle continue

Les auteurs affiliés à l'Agessa ou à la Maison des Artistes (MDA), ou justifiant d'un montant minimum de droits d'auteur, peuvent bénéficier d'un ou plusieurs stages de formation continue agréés financés par l'Afdas, dans la limite de 7.200€/an. Ce fonds géré par l'Afdas est financé par les cotisations des auteurs et des diffuseurs et abondé par une subvention volontaire des SPRD. La Scam y participe à hauteur de 5 % des sommes perçues au titre des 25 % des revenus de la copie privée. La Scam est représentée par des auteurs au sein des commissions de l'Afdas.

Deux temps forts doivent être soulignés en 2016. Tout d'abord, les conditions d'accès à la formation ont été élargies. Peuvent désormais en bénéficier les auteurs qui justifient de 9.000€ de droits d'auteur sur les trois dernières années (ou 12.000€ sur les quatre dernières années ou 15.000€ sur les cinq dernières années).

Par ailleurs, pour sensibiliser ses membres à ce dispositif de formation, la Scam a réalisé une enquête auprès des bénéficiaires potentiels de ce fonds. Si les répondants considèrent à une large majorité (76 %) que la formation peut leur ouvrir des perspectives d'évolution professionnelle, seulement 24 % ont effectué un stage professionnel depuis moins de deux ans. Ils déclarent rencontrer principalement deux obstacles : le manque d'information et des difficultés de calendrier professionnel, par nature incertain.

# BELGIQUE ET

## SCAM BELGIQUE

par Frédéric Young,  
Délégué général de la Scam Belgique

### RÉSULTATS DE GESTION

En 2016, des négociations ont été ouvertes avec la RTBF, principal contrat radiodiffuseur, et d'autres se poursuivent avec la VRT, Mediaaan, et SBS. Pour la RTBF, un accroissement significatif de l'usage des répertoires a permis à la Scam de revendiquer une perception plus élevée. Divers accords importants ont été négociés et conclus, parfois après des années de discussion, en VOD et en câble (iTunes pour la Belgique, M7, Orange, Telenet-Liberty Global).

Des discussions sur le « NPVR » et le « cloud » avec les opérateurs-distributeurs de services ont également été entamées.

Des décisions judiciaires contrastées concernant le « câble » ont été prononcées en 2016. La Cour de cassation a malheureusement cassé la décision interlocutoire de la Cour d'appel d'Anvers dans l'Affaire Telenet contre les SPRD. L'affaire sera renvoyée en 2018 devant la Cour d'appel de Bruxelles.

Saisie par les producteurs, la Cour constitutionnelle a validé la modification du Code de la propriété intellectuelle de 2013 qui avait octroyé aux auteurs un droit à rémunération incessible en matière de retransmission par câble.

En matière législative et réglementaire, l'année a été marquée par la réforme du régime de l'exception pour reprographie suite à la décision de la CJUE dans l'affaire « Reprobel-HP ». Une rémunération significative des auteurs et des éditeurs, quoique plus faible qu'auparavant, a été finalement préservée grâce notamment à

une vaste action des auteurs initiée par la Scam. Le nouveau régime distingue la reprographie, la copie privée des textes ainsi qu'un droit d'*utilisation* des œuvres dans l'enseignement. Les éditeurs bénéficieront d'un droit à rémunération pour reprographie et pour les usages dans l'enseignement. Dans un contexte de concurrence exacerbée, des tensions sont nées avec la Sabam sur le partage des droits de reprographie au Collège des auteurs de Reprobel.

La transposition en droit belge des directives « SGD » et « œuvres orphelines » et divers Arrêtés royaux ou ministériels ont fait l'objet d'interventions de la Scam en faveur des créateurs.

DeAuteurs, la nouvelle société des créateurs flamands, partenaire de la Scam, s'ancre dans le paysage culturel et professionnel flamand. DeAuteurs partage les combats de la Scam sur le droit d'auteur et les questions de politique audiovisuelle, ou encore l'instauration de la régulation sur le prix du livre.

### COMITÉ BELGE

Le Comité belge, présidé par Paola Stévenne a tenu sept réunions de gestion, trois réunions communes avec le Comité belge de la SACD et trois réunions spécifiques à l'action culturelle. Il y a également eu plusieurs réunions de groupes de travail en radio et en audiovisuel. Les auteurs du Comité se sont fortement impliqués, de manière enthousiaste et dynamique, dans les différents dossiers. Ils ont créé le Cercle littéraire, organisé plusieurs déjeuners d'auteurs, poursuivi l'étude qualitative sur le documentaire par des entretiens avec des documentaristes, organisé toute une nuit de sons au festival radio orchestré par le Varia, rédigé des billets « retour de... » pour chacune de leur mission de représentation, billets ensuite publiés sur

Bela.be.

Enfin, un moment fort du travail du comité a été l'organisation du séminaire de Seneffe en février. Les auteurs y ont pointé des actions à mener : demander la parité au sein des instances d'avis, affirmer la nécessité de remettre l'auteur au centre de la politique culturelle, notamment en poussant à la création d'un fonds pour toutes les écritures, signaler la nécessité de communication sur la gestion collective et la mutualisation si caractéristique de la Scam.

Les missions du Comité belge sont ainsi davantage visibles par la communauté des auteurs et les amène à s'impliquer de plus en plus dans la vie de la société.

### LA MAISON EUROPÉENNE DES AUTEURS ET MAISON DES AUTEURS

Le chantier des locaux de cette future infrastructure située à 1 km du siège de l'UE avance conformément au programme. Le budget est tenu au plus près, en tenant compte des inévitables découvertes du chantier.

La phase 2 portant sur les accueils pour les auteurs et sur l'essentiel du Pôle de salles de travail et de réunions se déroulera sur toute l'année 2017. Néanmoins l'avant du 85 rue du Prince royal à Ixelles a déjà été immédiatement mis en exploitation. La SAA et l'IFRRO y sont déjà installés, la FERA devrait les rejoindre bientôt ainsi que le Pen Club Belgique.

### RÉSULTATS FINANCIERS / GESTION ADMINISTRATIVE / ÉQUIPE

L'année 2016 s'avère être une année record en audiovisuel, avec un encaissement de 6.429.255 € (contre 5.113.998 € en 2015). La répartition aux auteurs résidants en Belgique dépasse les 3.300.000 €. Au total, l'encaisse-

# CANADA

ment en 2016 s'élève à 7.916.291€, un montant jamais atteint auparavant, contre 5.218.923,09€ en 2015, année de perception qui fut assez faible.

Un travail de fond sur les plannings et les procédures a été mené en collaboration constante avec Paris. Des outils ont été mis en place pour une meilleure budgétisation et un rapportage unifié. Une révision complète en ressources humaines a été réalisée en collaboration avec la Direction des RH. Une mission d'organisation a été lancée avec la société de consultance afin de définir la meilleure organisation pour les prochaines années, compte tenu de la croissance obtenue et des défis identifiés (nouvelles attentes et besoins des auteurs, concurrences plus rudes, sauts technologiques, efficacité et perfectionnement dans la gestion des droits et des structures, respect des nouveaux cadres légaux belges, français et européens, nécessité de simplifier la gérance...).

## MAISON DES AUTEURS ASBL

Le nouveau site [www.bela.be](http://www.bela.be) vient d'être mis en ligne. Conçu comme un mini-réseau social, il peut être mis à jour par les auteurs eux-mêmes ou par les organisateurs ou éditeurs. Il assure la promotion des membres résidant en Belgique, avec des pages d'actualité, une lettre d'info (le belazine –abonnez-vous) et des petites annonces. C'est un projet soutenu par le ministère de la Culture.

Le Pilen, également soutenu par le ministère de la Culture, rassemble auteurs-éditeurs et libraires en vue de proposer des analyses et des formations relatives aux évolutions de la chaîne du livre. Le site [www.futursdulivre.be](http://www.futursdulivre.be) permet de suivre ses activités. De nombreuses formations ont été suivies par plusieurs centaines de participants.

## SCAM CANADA

par Elisabeth Schlittler,  
Délégué général de la Scam Canada

En 2016, la Scam a été principalement occupée à négocier les licences échues avec les différentes chaînes de télévision et radio conventionnelles, spécialisées et les services de vidéo à la demande. Cette année encore, beaucoup de temps et d'énergie a été consacré à maintenir les acquis des auteurs et à persuader les représentants des diffuseurs conventionnels, spécialisés, numériques que les nouvelles formes d'exploitation des œuvres n'ont pas à être gratuites.

Au Québec, le documentaire a toujours occupé une place importante tant d'un point de vue artistique que social. Le documentaire continue d'être très présent à la télévision et de plus en plus sur les autres plateformes. Ce qui n'empêche pas le milieu du documentaire d'être aussi affecté que les autres secteurs culturels par les coupes de subventions, la réduction des budgets de production et les changements de réglementation. De plus, l'avènement des plateformes de diffusion en ligne a bouleversé les pratiques et si les fenêtres de diffusion se sont multipliées, les investissements dans de nouvelles productions par les nouveaux diffuseurs ou les fournisseurs d'accès à Internet n'ont pas suivi puisqu'ils ne sont soumis à aucune obligation réglementaire.

Une consultation publique, un forum sur le droit d'auteur à l'ère numérique ont été organisés par le gouvernement du Québec pour assurer l'avenir de la culture au Québec et son

rayonnement sur la scène internationale dans l'environnement numérique en constante évolution. En 2017, le gouvernement fédéral poursuivra la *Modernisation de la Loi sur le droit d'auteur*, un dossier à suivre de près pour les membres de la Scam.

Tout au long de l'année, la Scam a poursuivi son travail d'information auprès des auteurs, de leurs agents et avocats ainsi qu'auprès des syndicats qui les représentent.

Au plan de l'action culturelle, le succès des bourses Scam ne se dément pas. Au cours de l'année écoulée, deux fois plus de demandes ont été reçues pour des projets de grande qualité. Un volet *promotion* a également été créé qui permettra d'apporter un soutien à un auteur invité à une manifestation à l'étranger.

La diffusion du répertoire est stable sur l'ensemble des chaînes sous contrat avec la Scam. C'est aussi le cas de la perception et de la répartition. Les adhésions et les déclarations n'ont pas augmenté en 2016.

Comme chaque année, la Scam a été présente dans le milieu professionnel au sein de plusieurs organismes dont elle est membre, notamment la Coalition pour la diversité culturelle, l'ALAI-Canada.

Pour l'exercice 2016-2017, le comité canadien était présidé par Luc Dionne, scénariste et réalisateur, Benoit Pilon, réalisateur et scénariste en était le vice-président et Patrick Lowe, scénariste, complétait le comité exécutif de la Scam-Canada.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SCAM 2016/2017

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**

Julie Bertuccelli, Gilles Cayatte, Brigitte Chevet, Anne Georget (*présidente*), Geneviève Guichenev, Rémi Lainé, Virginie Linhart, Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Laëtitia Moreau (*vice-présidente et représentante des écritures et formes émergentes*), Christophe Otzenberger, Jérôme Prieur, Christophe Ramage (*représentant les traducteurs – trésorier*).

- **Collège des auteurs d'œuvres orales, sonores ou radiophoniques**

Thomas Baumgartner, Philippe Bertrand, Emmanuel Moreau, Carole Pither.

- **Collège des auteurs de l'écrit**

Colette Fellous, Pascal Ory.

- **Collège des images fixes**

Thierry Ledoux.

- **Collège des journalistes**

Lise Blanchet, Juliette Meurin.

- **Représentant du comité belge**

Paola Stévenne.

## LE COMITÉ BELGE SCAM 2016/2017

- **Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles**

Jérôme Laffont, Valérie Lommel, Dominique Loreau, Ronnie Ramirez, Maria Tarantino.

- **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores**

Paola Stévenne (*présidente du comité belge*).

- **Collège des auteurs de l'écrit**

Alain Dartevelle, Luc Dellisse, Caroline Lamarche, Antoine Tshitungu Kongolo, Françoise Wuilmart

- **Collège des auteurs d'œuvres d'art numérique**

Björn-Olav Dozo.

## LE COMITÉ CANADIEN SCAM/SACD 2016/2017

- **Collège des auteurs de télévision**

Diane Cailhier, Bruno Carrière, Luc Dionne (*président du comité canadien*), Marie-France Landry, Charles-Olivier Michaud, Patrick Lowe (*comité exécutif*).

- **Collège des auteurs de cinéma**

Denys Arcand, Louis Bélanger, Benoit Pilon (*vice-président du comité canadien*), Johanne Prégent.

- **Collège des auteurs de spectacle vivant**

Marie Chouinard, Pierre-Michel Tremblay.

## LES COMMISSIONS JUIN 2016 / JUIN 2017

### • COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

#### **Administrateurs membres de droit**

Julie Bertuccelli, Gilles Cayatte, Brigitte Chevet, Anne Georget (*présidente de la Scam*), Geneviève Guichenev, Rémi Lainé (*président de la commission*), Virginie Linhart (*vice-présidente de la commission*), Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Jérôme Prieur, Christophe Ramage, Christophe Otzenberger.

#### **Membres désignés par le conseil d'administration**

Olivier Ballande, Patrick Benquet (*vice-président de la commission*), Catherine Bernstein, Bernard Billois, René-Jean Bouyer, François Caillat, Zouhair Chebbale, Jean Crépu, Michel Daeron, Cathie Dambel, Mathilde Damoiseel (*en disponibilité*), Jean-Charles Deniau, Floriane Devigne, Gilles Elie-Dit-Cosaque, Joël Farges, Marc Faye, Robin Hunzinger (*en disponibilité*), Romain Icard, Andrès Jarach, Valérie Julia, François Levy-Kuentz, Atisso Médessou, Stéphane Mercurio, Tania Rakhmanova, Juliette Senik, Caroline Swyen. Observatrice : Laëtitia Moreau.

### • COMMISSION DES AUTEURS D'ŒUVRES ORALES, SONORES OU RADIOPHONIQUES

#### **Administrateurs membres de droit**

Thomas Baumgartner, Philippe Bertrand, Emmanuel Moreau, Carole Pither (*présidente de la commission*).

#### **Membres désignés par le conseil d'administration**

Leïla Djitli, Laurence Garcia, Claire Hauter, Jean Lebrun, Janine Marc-Pezet (*vice-présidente de la commission*), Sandrine Mercier, Emmanuel Moreau, Irène Omélianenko, Jean-Louis Rioual, Christian Rosset, Laurent Valière. Observatrices : Linda Lorin, Paola Stévenne (*représentante du comité belge*).

### • COMMISSION DES AUTEURS DE L'ÉCRIT

#### **Administrateurs membres de droit**

Pascal Ory (*président de la commission*), Colette Fellous.

#### **Membres désignés par le conseil d'administration**

Laura Alcoba, Pascal Boille, Catherine Clément (*vice-présidente de la commission*), Nedim Gürsel, Michèle Kahn, Benoît Peeters, Antoine Perraud, Olivier Weber.

### • COMMISSION DES JOURNALISTES

#### **Administrateurs membres de droit**

Lise Blanchet (*présidente de la commission*), Juliette Meurin.

#### **Membres désignés par le conseil d'administration**

Olivier Da Lage, Michel Diard (*vice-président de la commission*), David Esnault, Eric Lagneau, Philippe Maire, Jean-Michel Mazerolle, Laurence Neuer, Catherine Rougerie, Nathalie Sapena. Observateurs : Thierry Ledoux, Geneviève Guichenev.

### • COMMISSION DES IMAGES FIXES

#### **Administrateur membre de droit**

Thierry Ledoux (*président de la commission*)

#### **Membres désignés par le conseil d'administration**

Michel Backes (*vice-président de la commission*), Nadia Benchallal, Bernard Chenez, Jean-Claude Coutausse, Jean-Pierre Djivanidès, Marc Le Mené, Gérard Ufêras.

### • COMMISSION DES ÉCRITURES ET FORMES ÉMERGENTES

#### **Administrateur membre de droit**

Laëtitia Moreau (*vice-présidente de la commission*).

#### **Membres désignés par le conseil d'administration**

Véronique Aubouy, Géraldine Brezault, Gilles Coudert, Isabelle Fougère, Jean-Jacques Gay (*président de la commission*), Lionel Kouro, Alain Longuet, Cédric Mal, Claudia Marschal. Observateurs : Andrès Jarach, Thierry Ledoux, Jean-Louis Rioual.

### • COMMISSION SPÉCIALE RELATIVE À L'INFORMATION DES ASSOCIÉS

Evelyne Clavaud, Patrick Jeudy, Guy Seligmann, Monique Tosello (*présidente de la commission*), Geneviève Wiels.

# LA REPRÉSENTATION DE LA SCAM

La Scam est présente dans les organismes suivants et participe à leurs travaux.

## International

Membre	<b>ALAI</b> <b>Association Littéraire et Artistique Internationale</b> Veille sur l'ensemble des problèmes que pose la propriété littéraire et artistique dans le monde contemporain.
Membre actif commissions techniques, comité européen, CIS-net (IDA), groupe de stratégie audiovisuelle	<b>CISAC Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs</b> ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective.
Membre associé	<b>FERA</b> <b>Fédération Européenne des Réalisateur de l'Audiovisuel</b> Organisme de réalisateurs se donnant pour mission de défendre la liberté de création, la diversité culturelle, une industrie audiovisuelle européenne florissante.
Membre	<b>GESAC</b> <b>Groupeement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs</b> GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne.
Membre	<b>IFRRO</b> <b>International Federation of Reproduction Rights Organisations</b> Organisme indépendant visant à promouvoir à l'échelle internationale un système de gestion collective efficace des droits de reproduction des œuvres protégées comportant des textes et images fixes.
Membre fondateur Conseil d'administration	<b>SAA Sociétés des Auteurs Audiovisuels</b> Regroupement de sociétés en vue de la promotion des auteurs audiovisuels et de la gestion collective de leurs droits

## France (Participation dans d'autres SPRD)

Membre fondateur Conseil d'administration	<b>AVA</b> <b>Arts Visuels Associés</b> Société faitière de perception et de répartition des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les Images fixes.
Membre du collège auteurs	<b>CFC</b> <b>Centre Français d'exploitation du droit de Copie</b> Société de perception et de répartition des droits agréée pour la reprographie.
Membre fondateur Conseil d'administration	<b>COPIE FRANCE</b> <b>Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle</b> Société de second rang mandatée par les sociétés d'auteurs pour percevoir et répartir la copie privée pour tous les répertoires.
Membre fondateur Conseil d'administration	<b>SORIMAGE</b> Société faitière de perception et de répartition représentant les auteurs et éditeurs pour les droits de copie privée numérique des Images fixes.

## Belgique

Membre	<b>AUVIBEL</b> Société de perception et de répartition pour la copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles.
Membre	<b>PRO SPERE</b> Fédération des associations professionnelles de la création et production audiovisuelles.
Membre Mandat de gestion accordé à la Scam	<b>REPROBEL</b> Société de perception et de répartition pour la reprographie.

La Scam est en outre régulièrement consultée pour toute question concernant le droit d'auteur, la gestion collective, ses répertoires et l'univers des media par le ministère de la culture, le CNC, le CSA, les parlementaires etc...

## Action professionnelle

Membre	<b>AFPIDA</b> <b>Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur</b> Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle.
Membre fondateur Conseil d'administration	<b>AGENCE française ISAN</b> Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles) constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la Sacd et la Scam.
Membre	<b>ALPA</b> <b>Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle</b> Association chargée de constater la mise à disposition illicite des œuvres audiovisuelles sur les réseaux.
Membre	<b>AMAPA</b> <b>Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel</b> Instance créée aux fins de règlement amiable des différends entre auteurs et producteurs.
Conseil d'administration	<b>Cinéma du Réel</b> Festival international de films documentaires.
Partenaire	<b>CMC</b> <b>Centre de Médiation Culture</b> Association proposant un service de médiation en cas de litige né ou à naître dans les secteurs du spectacle, de la production phonographique, des arts visuels et de l'édition.
Membre fondateur Conseil d'administration	<b>COALITION française pour la diversité culturelle/ADRIC</b> Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle dans les négociations commerciales internationales.
Membre	<b>CPE</b> <b>Conseil Permanent des Écrivains</b> Mission de rassembler l'ensemble des organismes ayant pour but de défendre les écrivains, les illustrateurs et les auteurs de l'écrit et du livre.
Membre de droit	<b>film-documentaire.fr</b> Association en charge de la création et de la maintenance d'un portail du documentaire et d'une base de données exhaustive des œuvres audiovisuelles.
Membre du comité de pilotage	<b>Fabrique des formats</b> Organisme visant à concevoir des formations pour la création de formats audiovisuels.
Membre du conseil d'administration	<b>FIPA</b> <b>Festival International des Programmes Audiovisuels</b>
Membre	<b>Informers n'est pas un délit</b> Collectif de journalistes de la presse écrite, de la radio, de la télévision et de l'Internet ayant pour vocation de mener des combats citoyens pour défendre la liberté d'information.
Membre fondateur Conseil d'administration	<b>LA CULTURE AVEC LA COPIE PRIVÉE</b> Regroupement de professionnels de la culture : sociétés d'auteurs, syndicats, organismes professionnels et d'associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle.
Membre du comité de rédaction Conseil d'administration	<b>RIDA</b> Revue trimestrielle consacrée au droit d'auteur en France et dans le monde, intéressant les juristes, chercheurs et praticiens.
Membre	<b>Think Tank Nouveaux Programmes</b> Think Tank sur les nouveaux programmes audiovisuels. États des lieux, réflexion sur la conception et la diffusion des nouveaux programmes audiovisuels.

## Participations institutionnelles

Membre titulaire du collège ayants droit	<b>COMMISSION de l'article L.311-5 du cpi</b> Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée.
Membre de la commission plénière Commissions spécialisées	<b>CSPLA</b> <b>Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique</b> Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la PLA, placé auprès du ministre de la culture.



2.3.24.25. *À mots couverts* (Étoile 2016)  
d'Alexandre Westphal et Violaine Baraduc  
Doc Net Films Editions, Les Films de l'embellie, 88'



4.5. *My American (way of) life* (Étoile 2016)  
de Sylvain Desmille  
LCP, Les Batelières productions et LCP, 60'



6.7. *L'Académie de la folie* (Étoile 2016)  
d'Anush Hamzehian  
France 3 Corse -Via Stella, Point du jour et France Télévisions, 52'



8.9. *Shoah, les oubliés de l'Histoire* (Étoile 2016)  
de Véronique Lagoarde-Ségot  
Arte, Mélisande films et Arte France, 53'



10.11. *Maurice Utrillo, Suzanne Valadon, un duo infernal* (Étoile 2016)  
de Catherine Aventurier, Nathalie Bourdon et Erwan Luce  
France 5, MFP, 52'



12.13. *Je suis le peuple* (Étoile 2016)  
d'Anna Roussillon  
TSR, Hautlesmains Productions et Narratio films, 111'



22.23. *Qui contrôle la mer ?* (Étoile 2016)  
de Baudouin Koenig et Michel Koutouzis  
Arte, mano a mano et Arte France, 85'



26.27. *Le bonheur est dans le béton* (Étoile 2016)  
de Lorenz Findeisen  
France 3 Paris Ile-de-France-Centre, Les Films du tambour de soie, Axman production,  
Ancora Film, France Télévisions et Česká televize, 52'



28.29. *La bataille de l'eau noire* (Étoile 2016)  
de Benjamin Hennot  
Be 1 TV, YC Aligator Film, RTBF, Voo, Be TV et Wip, 73'



30.31.32.33. *Guantanamo limbo : dans l'enfer de l'oubli* (Étoile 2016)  
de Marjolaine Grappe, Christophe Barreyre et Emmanuel Chariéras  
LCP, Babel Press et Arte G.E.I.E, 56'



34.35. *La révolution des femmes, un siècle de féminisme arabe* (Étoile 2016)  
de Feriel Ben Mahmoud  
France 3, Drôle de Trame, 54'

## Scam\*

### France

5, Avenue Velasquez  
75 008 Paris  
Tél. 01 56 69 58 58  
Fax 01 56 69 58 59  
communication@scam.fr  
www.scam.fr

### Belgique

Rue du Prince Royal, 87  
1050 Bruxelles  
Tél. (2) 551 03 20  
Fax (2) 551 03 25  
infos@scam.be  
www.scam.be

### Canada

Bureau 605  
4446 Boulevard Saint Laurent  
Montréal PQ H2W 1Z5  
Tél. (514) 738 88 77  
Fax (514) 342 46 15  
info@scam.ca  
www.scam.ca